CONTRAT DE CANAL
DE BOURGOGNE
2018 - 2022

© Alain Doire/Bourgogne-France-Comté Tourisme

Pays de l'Auxois
Grand Auxerrois pôle d'équilibre territorial et rural
Le Tonnerrois en bourgogne Communauté de Communes
Pouilly en Auxois Bligny sur Ouche Communauté de Communes
Dijon métropole
Communauté de Communes La Plaine Dijonnaise
Rives de Saône Communauté de Communes
vnf Voies navigables de France
Région Bourgogne Franche Comté
Bourgogne Franche Comté Tourisme

Les Signataires :

Marie-Guite DUFAY, Présidente de la région Bourgogne Franche-Comté,

Patrick MOLINOZ, Président du PETR du Pays de l'Auxois Morvan,

Yves DELOT, vice-Président du PETR du Grand Auxerrois,

Anne JERUSALEM, Présidente de la Communauté de communes le Tonnerrois en Bourgogne,

Yves COURTOT, Président de la Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche,

François REBSAMEN, Président de Dijon Métropole,

Hubert SAUVAIN, Président de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise,

Jean-Luc SOLLER, Président de la Communauté de communes Rives de Saône,

Bertrand SPECQ, Directeur territorial Centre-Bourgogne, Voies Navigables de France.

SOMMAIRE

I. DE LA STRATEGIE DE VALORISATION AUX CONTRATS DE CANAUX DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE 5
A. La démarche initiée par la région Bourgogne depuis 2010 5
B. Les contrats de canaux en cours de réalisation 6
C. Les clés de réussite pour la mise en œuvre du Contrat de Canal 6

II. VERS L'ELABORATION DU CONTRAT DE CANAL DE BOURGOGNE 8
A. Le périmètre du projet du Contrat de Canal 8
B. Méthodologie pour l'élaboration du contrat 9

III. LE CANAL DE BOURGOGNE 11
A. Présentation historique du canal 11
B. Un nom emblématique dans les réseaux navigables de France 13
C. Du tourisme fluvial au tourisme fluvestre 15
D. L'activité de tourisme et de loisirs : principaux constats 16
E. Le diagnostic et les axes d'amélioration pour la valorisation du Canal de Bourgogne 26

IV. LE CONTRAT DE CANAL DE BOURGOGNE 2018-2022 31
A. Les ambitions politiques 31
B. Le projet stratégique et opérationnel du contrat de Canal 32

V. PILOTAGE, FINANCEMENT ET SUIVI DU CONTRAT 34
A. Le système de pilotage et évaluation 34
B. La gouvernance 34

Préambule

Emblématique parce qu'il porte le nom du territoire qu'il traverse, le Canal de Bourgogne est le canal le plus long de la région Bourgogne Franche-Comté (242 km). Il relie la vallée de l'Yonne, au départ de Migennes, à la vallée de la Saône qu'il rejoint à Saint-Jean-de-Losne.

Les paysages qu'il traverse sont d'une grande variété, alternant forêts et pâturages, collines et vallées bucoliques, comme celles de l'Armançon et de l'Ouche.

Il représente un enjeu important pour les acteurs privés et professionnels qui souhaitent le promouvoir comme vecteur de développement économique et destination éco-touristique, afin de le positionner sur les marchés nationaux et internationaux.

Par ailleurs, la Région vient d'adopter son schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (2017-2022) dont l'un des cinq défis est de devenir une grande destination d'éco-tourisme et d'itinérance sous toutes ses formes (fluvial, à vélo, pédestre, équestre, nordique). Pour relever ce défi, elle s'est fixée l'objectif de développer les grandes filières touristiques de la région et notamment celle du tourisme fluvial.

Ainsi, la région propose aux territoires traversés par un canal ou une rivière navigable, un dispositif permettant de décliner les objectifs stratégiques régionaux à l'échelle de leur voie d'eau, par une réflexion commune et la réalisation de projets concrets, coordonnés et partagés : le Contrat de canal. Véritable outil partenarial, il fixe les orientations stratégiques et donne les priorités d'action à l'échelle de 5 ans pour une valorisation touristique concertée.

Le Contrat de canal de Bourgogne démontre la mobilisation forte de l'ensemble des acteurs publics et privés autour d'un projet commun.

Les partenaires signataires ont décidé de se mobiliser ensemble et de mutualiser leurs ressources afin de structurer, renforcer et promouvoir le Canal de Bourgogne, et ainsi répondre aux attentes des clientèles et favoriser un développement respectueux de l'environnement, tout au long de cette voie d'eau fédératrice d'un territoire touristique.

I. DE LA STRATEGIE DE VALORISATION AUX CONTRATS DE CANAUX DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

A. La démarche initiée par la région Bourgogne depuis 2010

o L'expérimentation de la décentralisation des canaux par la Région Bourgogne

De 2010 et 2012, le Conseil régional de Bourgogne a expérimenté la gestion des voies navigables et canaux bourguignons qui intègrent :

- Le canal du Nivernais,
- Le canal du Centre,
- Le canal de Bourgogne,
- La Seille navigable.

Cette expérimentation s'est terminée le 31 décembre 2012. Si la Région a renoncé à l'exploitation des infrastructures et à leur entretien, elle continue de soutenir aujourd'hui le développement touristique des voies d'eau en lien avec l'établissement public et administratif Voies Navigables de France. Cette action de valorisation touristique fluviale en région Bourgogne Franche-Comté se caractérise par la définition d'une stratégie de valorisation des canaux et voies navigables et de développement fluvestre de Bourgogne Franche-Comté qui consiste notamment à définir et à mettre en œuvre des contrats de canaux ou de développement fluvestre sur chacun des itinéraires fluviaux.

o *La stratégie régionale de valorisation touristique des canaux et rivières de Bourgogne Franche-Comté*

Elle vise à faire émerger et prospérer en Bourgogne Franche-Comté une destination éco-touristique, structurée et dynamique. Initiée en Bourgogne, cette stratégie est depuis 2016 et la fusion des régions élargie au périmètre Bourgogne Franche-Comté.

Pour atteindre cet objectif, quatre axes forts et complémentaires ont été identifiés et doivent être mis en œuvre à l'échelle de la région et en déclinaison, sur l'ensemble des territoires fluviaux traversés par une voie d'eau d'intérêt régional :

La promotion de la destination touristique des voies navigables de Bourgogne

Il s'agit d'affirmer, d'une part, auprès des clientèles internationales, le réseau fluvial comme support de destination d'itinérance, de culture, de loisirs et de rencontres et, d'autre part, auprès des opérateurs privés du tourisme, de la culture et des loisirs, l'ensemble des activités touristiques, économiques et de développement durable s'y rattachant comme des vecteurs de retombées économiques.

L'amélioration de l'offre et la qualité des services sur l'eau

La voie d'eau fait partie intégrante du patrimoine des territoires qu'elle traverse par sa construction, sa vocation première de transport de marchandises, son fonctionnement dont les ouvrages d'art sont garants (écluses, déversoirs, bajoyers...).

Aussi, l'infrastructure qui permet l'accueil des plaisanciers doit être sauvegardée, entretenue, valorisée et modernisée dans le but de préserver un ouvrage historique et de faire venir de nouveaux usagers dans un environnement qualitatif emblème de l'image des villes et villages mouillés.

Le développement et l'amélioration des activités et services autour de l'eau, afin d'irriguer les territoires traversés:

La connexion entre la voie d'eau et les territoires doit être effective pour faciliter la mobilité des usagers, la découverte et la visite des sites touristiques, la consommation dans les commerces de proximité.

L'organisation des instances de gouvernance pour la mise en œuvre de la stratégie

De ce dernier point dépend la réussite de la stratégie à l'échelle régionale. Une attente particulière est visée pour le choix de la gouvernance qui sera fait pour l'animation et la coordination des contrats de canal à l'échelle des linéaires.

- *La mise en œuvre de la stratégie régionale à l'échelle territoriale : le contrat de canal*

Le contrat de canal est un outil de contractualisation pluriannuel d'investissement d'une durée de 5 ans, propre à chaque voie navigable à petit gabarit incluse dans le périmètre bourguignon franc-comtois.

Le contrat repose sur l'axe structurant prioritaire « favoriser et améliorer l'offre de services autour de l'eau ». Le document cadre approuvé par la région Bourgogne Franche-Comté et chaque maître d'ouvrage présente a minima dans le corps du document cadre :

La réflexion stratégique et les enjeux de la voie navigable, objet du contrat,
Les actions à mener dans la durée pour tendre vers les objectifs,
Le modèle de gouvernance retenu pour piloter, coordonner et animer le dit contrat.

B. Les contrats de canaux en cours de réalisation

Deux contrats ont été signés depuis la définition de la stratégie régionale de valorisation des canaux de Bourgogne :

Le contrat de canal du Nivernais porté par le syndicat mixte d'aménagement du canal du Nivernais de la Nièvre est en cours de mise en œuvre pour la période 2014-2019.

Le contrat de développement fluvestre de la Seille navigable porté par le syndicat mixte du Pays de la Bresse bourguignonne est en cours de mise en œuvre pour la période 2015-2020.

C. Les clés de réussite pour la mise en œuvre du Contrat de Canal

- *S'inscrire dans les enjeux et les objectifs des politiques en cours*

Les actions de valorisation du canal touchent aux activités touristiques, économiques, culturelles et de développement durable structurantes que la région Bourgogne Franche-Comté et les territoires traversés par la voie d'eau, l'Etat et l'Europe soutiennent dans le cadre des politiques publiques et plans stratégiques pluriannuels en cours et à venir tels que :

- La stratégie de mandat 2016-2021,
- La stratégie régionale de valorisation touristique des canaux et rivières navigables de Bourgogne Franche-Comté,
- Le schéma régional de développement touristique et de loisirs de la région Bourgogne Franche-Comté 2017-2022, qui a pour objectif de relever 5 défis prioritaires :
  - Améliorer l'offre d'hébergement par une montée en gamme,
  - Devenir la première région pour l'accueil des touristes chinois en France et en Europe,
  - Devenir la première destination française d'œnotourisme,
  - Devenir une grande destination de patrimoine,
  - Devenir une grande destination d'écotourisme et d'itinérance.
- La convention cadre signée entre la région Bourgogne-Franche-Comté et Voies navigables de France en 2017 qui vise à soutenir la préservation, le renouvellement et l'entretien de l'infrastructure fluviale.
- Les programmes culturels, de promotion et de valorisation des sites classés et labellisés sur l'ensemble du linéaire (Plus beaux villages de France, Pays d'Art et d'Histoire, Monuments historiques ou encore classement au patrimoine mondial de l'UNESCO...)

- *Travailler de concert avec l'ensemble des opérateurs privés et les acteurs publics du linéaire*

L'ensemble des partis prenantes du contrat de canal et les porteurs de projets concernés par la démarche qu'ils soient publics ou privés ont intérêt à travailler ensemble dès la définition du projet afin de mesurer l'opportunité dans un contexte touristique et économique élargi, évaluer les contraintes techniques et/ou d'occupation du domaine public fluvial, approcher un budget et les subventions mobilisables. La dynamique de projet se met alors en place avec les acteurs incontournables, le gestionnaire de la voie d'eau : Voies navigables de France, les représentants des collectivités, les opérateurs du tourisme fluvial, de l'itinérance, des loisirs nautiques à proximité des canaux, les opérateurs de tourisme : hébergeurs, restaurateurs..., les offices de tourisme, les commerçants et artisans, les habitants selon le projet défini.

- *Favoriser le cofinancement des projets par les politiques d'investissement en cours*

Les porteurs de projets publics et/ou privés peuvent être soutenus par différents programmes financiers.

Le premier découle de la stratégie de valorisation des canaux et rivières navigables de Bourgogne Franche-Comté avec **le règlement d'intervention « valorisation touristique des voies navigables de Bourgogne Franche-Comté »** qui reprend les orientations de la stratégie de valorisation. Il permet de soutenir les projets d'investissement le long des canaux. Le taux d'intervention régional dépend du degré de concertation initié par le porteur de projet.

Et, en synergie avec la dynamique opérée, des cofinancements peuvent être trouvés dans le cadre :

- Des programmes européens
- Des programmes de l'Etat tels que la DETR
- Des appels à projets, notamment celui des maisons éclusières qui vise à donner une nouvelle vie au patrimoine fluvial existant et qui propose d'accompagner les initiatives, des particuliers, des associations, des personnes publiques et des PME, relatives aux hébergements et services touristiques au sein des maisons éclusières aujourd'hui fermées.

- *Suivre et participer à la promotion des actions mises en œuvre sur chacune des voies d'eau*

Pour parvenir à l'atteinte des objectifs, la Région souhaite s'appuyer sur des instances de coordination et d'animation, une par voie navigable, qui seront responsables de la déclinaison de la stratégie régionale au niveau local et de la mise en œuvre du projet de valorisation touristique présenté dans le contrat de canal.

Selon les objectifs fixés, le résultat des actions sera mesuré par des indicateurs de suivi définis dans le cadre d'un observatoire dédié au contrat de canal, déclinés dans la dernière section de ce document.

II. VERS L'ELABORATION DU CONTRAT DE CANAL DE BOURGOGNE

A. Le périmètre du projet du Contrat de Canal

Le contrat de canal de Bourgogne a vocation à s'étendre de Migennes dans l'Yonne à Saint-Jean-de-Losne en Côte-d'Or.

- Le périmètre géographique :

Dans l'Yonne, de Migennes à Rougemont le canal court sur une distance de 86 kilomètres.

En Côte-d'Or, la partie centrale du canal, de Rougemont à Velars-sur-Ouche court sur une distance de 109 kilomètres.

La partie sud du canal, de Velars-sur-Ouche à Saint-Jean-de-Losne court sur une une distance de 47 kilomètres

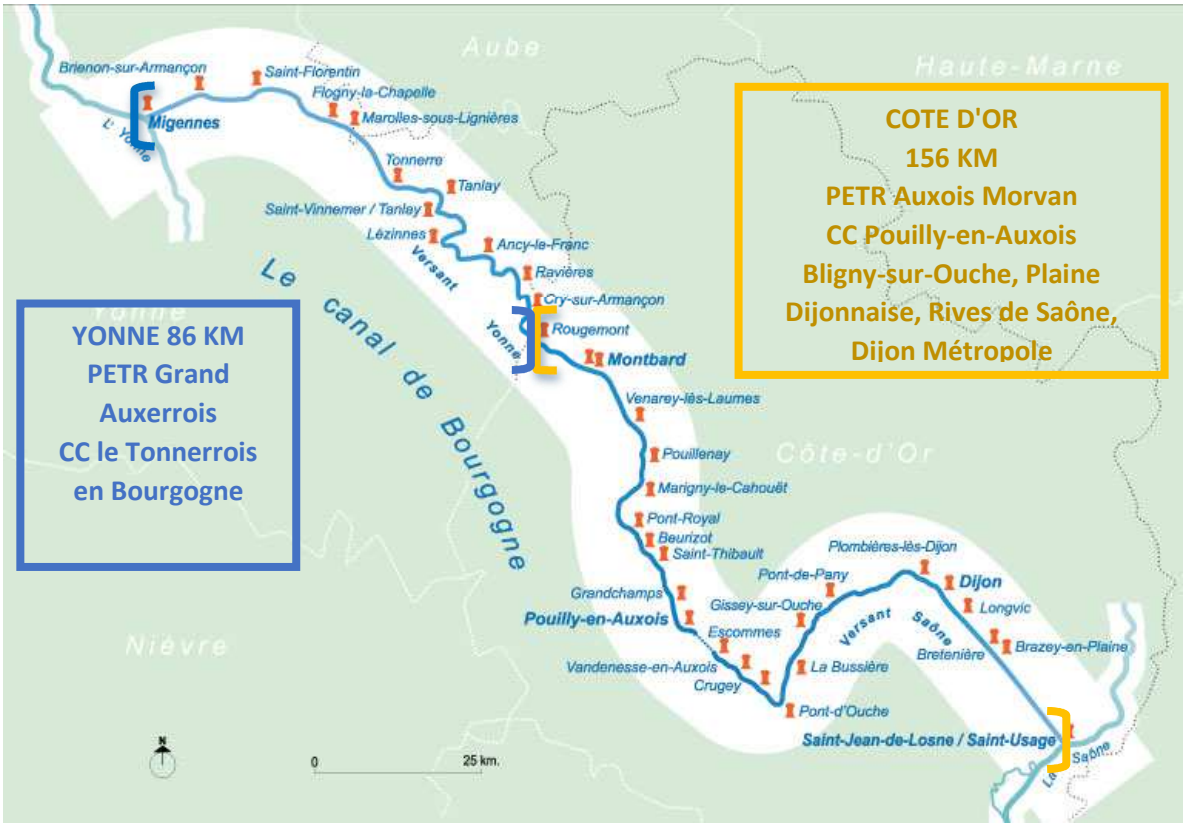

- Le périmètre administratif :

En 2018, et selon le découpage administratif des communautés de communes, les territoires impliqués par la démarche sont :

Pour l'Yonne :

Le PETR du Grand Auxerrois comprenant :

la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois
la Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise
la Communauté de communes Serein et Armance
la Communauté de communes Chably Villages et Terroirs
la Communauté de communes de l'Aillantais

La Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne

Pour la Côte d'Or :

Le PETR Auxois Morvan comprenant :

la Communauté de communes Ouche et Montagne
la Communauté de communes des Terres d'Auxois
la Communauté de communes du Pays d'Arnay-Liernais
la Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine
la Communauté de communes du Montbardois
la Communauté de communes de Saulieu

La Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche

La Communauté de communes Plaine Dijonnaise

La Communauté de communes Rives de Saône

Dijon Métropole, pourrait intégrer la démarche au cours des cinq prochaines années en s'inscrivant dans les enjeux partagés du contrat et par la proposition d'un programme d'action pluriannuel s'y rattachant.

B. Méthodologie pour l'élaboration du contrat

Le présent document résulte d'un travail mené pendant près de dix mois. Commencé en septembre 2016, il aura mobilisé les acteurs du territoire au cours de plusieurs réunions publiques ou de travail.

Pour la construction du projet de contrat de canal, différentes instances ont été mises en place :

- *Un comité de pilotage (COPIL)*

Le comité de pilotage était composé des personnes suivantes :

Vice-Président du PETR du Grand Auxerrois en charge des questions touristiques,
Président du PETR du Pays de l'Auxois-Morvan,
Directeur du PETR du Pays de l'Auxois-Morvan,
Présidente de la Communauté de communes du Tonnerrois,
Chargée de mission de la région Bourgogne Franche-Comté,
Représentants de Voies Navigables de France,
Directrice de l'OT d'Auxerre,
Directrice de l'OT de Pouilly-en-Auxois,
Président du Comité régional du tourisme fluvial,
Cabinets PwC et Tourismessor en charge de la production du contrat de Canal.

Le comité de pilotage a présidé aux actions suivantes :

Orientation des travaux,
Validation des travaux,
Suivi du planning de réalisation des travaux,
Interface avec les instances du territoire.

- *Un comité technique (COTECH)*

Les comités techniques ont été les instances de concertation avec la société civile. Ils ont consisté à partager les éléments d'un diagnostic de territoire, à identifier les ambitions, à déterminer les défis à relever pour atteindre des objectifs prioritaires pour la stratégie de développement du Canal de Bourgogne.

4 comités techniques se sont réunis sur les thématiques suivantes :

CT n°1 : Partage du diagnostic sur le canal de Bourgogne
CT n°2 : Partage sur la stratégie de contrat de canal
CT n°3 : Partage sur les objectifs opérationnels à mener
CT n°4 : Validation du contrat et travaux sur les projets prioritaires

- *Des réunions publiques de production*

Deux rencontres publiques ont été organisées au cours du dernier trimestre 2016 réunissant près d'une centaine de personnes. Les objectifs étaient d'établir un diagnostic du canal vu par les habitants, les associations, les opérateurs privés du tourisme et de la plaisance, les instances de tourisme et d'identifier les attentes prioritaires.

Ces rencontres initiées en début de mission ont permis de faire se rencontrer les acteurs du canal, et d'échanger sur les actions menées et les problématiques transversales du canal.

- *Un groupe de travail permanent animé d'une part au sein du PETR du Pays Auxois Morvan et d'autre part au sein du PETR Grand Auxerrois*

Composé des consultants et des techniciens des PETR, des représentants et chargés de mission des communautés de communes impactées par le projet, le groupe de travail permanent a participé à la définition de la stratégie, proposé des axes prioritaires d'intervention et recensé l'ensemble des projets à inscrire dans le cadre du contrat de canal au regard des schémas de développement locaux, des initiatives publiques et privées connues sur le terrain.

III. LE CANAL DE BOURGOGNE

A. Présentation historique du canal

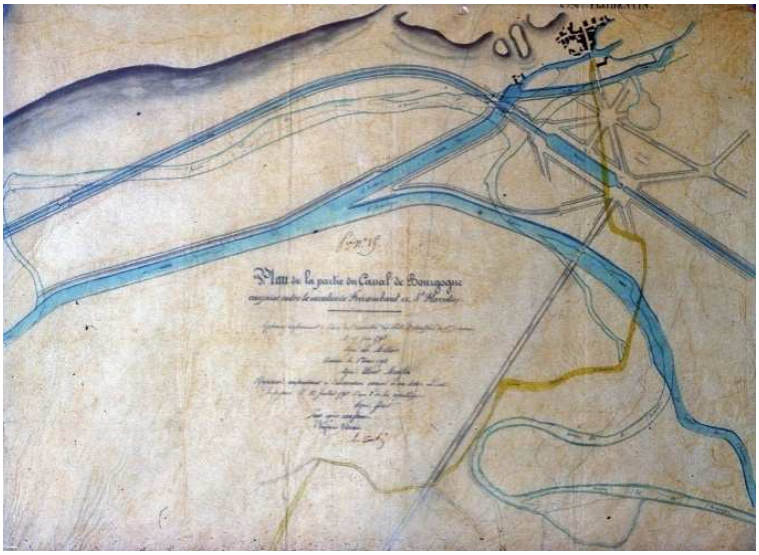

Le projet du Canal de Bourgogne apparait dès le début du 17ème siècle sous le règne d'Henri IV. Dès ses débuts le projet fait face à des problèmes techniques liés en particulier au franchissement des hauteurs du Morvan.

C'est en 1774, sous le règne de Louis XV, que commencent finalement les travaux. Arrêté à la Révolution Française, le projet du Canal de Bourgogne est repris sous Napoléon, qui vend différents autres canaux nationaux pour financer la construction du Canal de Bourgogne. Il faut attendre 1832 pour que le canal soit intégralement ouvert à la navigation (et jusque 1840 pour la construction de l'ensemble des réservoirs).

De 1879 à 1882, des travaux de mise au gabarit Freycinet sont entrepris sur les écluses du Canal de Bourgogne, afin de permettre la navigation des péniches pour le transport de marchandises.

La réalisation du canal de Bourgogne permet de dresser un double constat :

D'un point de vue technique, la construction du canal est une prouesse du génie civil. A ce titre, le tunnel de Pouilly-en-Auxois est une première au niveau architectural et technique, avec notamment le « toueur » qui permet de tracter les péniches dans le tunnel.

Cependant, du point de vue économique, la navigation sur le canal de Bourgogne ne se développe pas à partir de la seconde moitié du 19ème siècle. Plusieurs facteurs techniques et économiques expliquent cet échec. Tout d'abord, le dimensionnement du canal de Bourgogne ne permet la navigation que de péniches de gabarit Freycinet au tonnage limité. Cela est renforcé par la complexité de la traversée du tunnel de Pouilly-en-Auxois qui contraint fortement le trafic et sa fluidité.

De plus, le développement d'autres moyens de communication comme le train, vient surpasser le potentiel de vitesse et de quantité de marchandises transportées sur l'axe Paris-Lyon-Marseille au détriment du canal de Bourgogne.

Au milieu du 20ème siècle, le renforcement du transport routier met fin aux perspectives de transport commercial sur le canal de Bourgogne. Là où dans les années 1850 le fret fluvial sur le Canal de Bourgogne atteignait 43 000 tonnes/an, il n'est plus aujourd'hui qu'à 230 tonnes. Le canal est aujourd'hui prioritairement à vocation touristique. Il intéresse la plaisance des particuliers et aussi le transport de passagers par l'offre de bateaux promenades, bateaux hôtels par exemple qui naviguent sur l'ensemble ou sur une portion du linéaire.

- *La carte d'identité du Canal de Bourgogne :*

Début des travaux : 1774
Ouverture de la navigation : 1832
Itinéraire : deux départements traversés de Migennes (dans l'Yonne) à Saint-Jean de Losne (en Côte d'Or)
Longueur : 242 km
Gabarit : gabarit européen de classe I (Freycinet) - péniche, max. 38,5m x 5.05m ; tirant d'eau : 1,8 - 2,2 ; hauteur libre : 4 ; tonnage : 250 à 400 tonnes
Propriétaire : l'Etat
Gestionnaire : Voies navigables de France
Nombre d'écluses et maisons éclusières: 189 (dont 113 sur le versant de l'Yonne, et 76 dans le versant de la Saône)
Les étangs et lacs réservoirs :
L'alimentation en eau d'un canal est à l'origine de systèmes complexes et hétérogènes de captage et de dérivation des ressources en eau voisines du tracé de la voie navigable. Des années de pratique de ces systèmes sont nécessaires pour en apprécier convenablement le bon usage qui permet d'assurer la navigation idéalement même dans les périodes de pénurie d'eau. Ainsi, la régulation est possible en prise et rejet d'eau des étangs et lacs réservoirs :
Le lac de Pont, les réservoirs de Panthier, Chazilly, du Tillot, de Grosbois, de Cercey

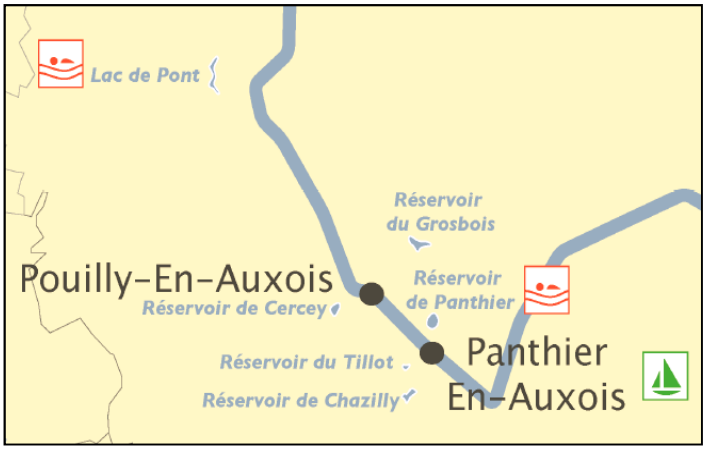

Les étangs et réservoirs du Canal de Bourgogne

B. Un nom emblématique dans les réseaux navigables de France

- *Le trait d'union entre les Bassins de la Seine, du Nord-Est et l'axe Rhône-Saône*

Le canal de Bourgogne fait le lien entre les voies d'eau d'Ile de France, d'Alsace Lorraine, l'hinterland de la région Bourgogne Franche-Comté et l'axe Rhône-Saône. Il peut accueillir potentiellement l'ensemble des clientèles fluviales en provenance du Nord, du Sud et de l'Est. Les principaux vecteurs sont la Seine, la petite Seine et l'Yonne pour le bassin de la Seine; le canal entre Champagne et Bourgogne, la petite Saône et le Doubs pour le bassin Nord Est et l'axe Rhône Saône qui dessert la Méditerranée.

Ce positionnement stratégique est un atout pour donner envie aux plaisanciers de choisir le Canal de Bourgogne comme destination de croisière et/ou de séjour et d'y revenir.

- *La Canal de Bourgogne : une identité singulière*

Les paysages :

Les vignobles entourent sur une bonne partie du linéaire le canal de Bourgogne.

La traversée du canal, au Sud, passe dans la zone écrin des climats du vignoble de Bourgogne inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il devient ainsi une voie de transport à proximité des appellations grands crus, premiers crus ou villages. La vigne est un fil conducteur jusqu'au Nord du canal de Bourgogne avec la possibilité de rejoindre Chablis dans le département de l'Yonne.

En relief, **la roche** : la pierre de Bourgogne extraite des carrières apparentent aujourd'hui des cirques spectaculaires et des parois destinées à l'escalade.

Dans un environnement naturel et à proximité des villages traversés, **les lacs et étangs réservoirs** sont des pôles d'accueil des différentes espèces animales ou végétales à contempler et observer tout au long de l'année. Ce sont également des appuis à la mise en produit d'une offre de tourisme et de loisirs à proximité du canal.

Tantôt dans un paysage de vignes, tantôt dans un **paysage bocager**, le canal reste préservé dans un environnement principalement rural relatif à l'agriculture et à la traversée de villages pittoresques dont le patrimoine et le savoir-faire des habitants sont à découvrir. A noter que **deux des plus beaux villages de France sont situés à proximité de la voie d'eau : Flavigny-sur-Ozerain et Châteauneuf.**

Bien que situé à quelques kilomètres du canal, le **Parc régional du Morvan** est une offre complémentaire notamment sur le tourisme de pleine nature et la pratique de tourisme d'itinérance à vélo.

Le Pays d'art et d'histoire de l'Auxois Morvan :

Le PETR du Pays de l'Auxois Morvan est labellisé Pays d'Art et d'histoire. Pour le renouvellement du label sur la période 2017-2027, le PETR a mis au coeur de sa dynamique d'animation, de programmation et de découverte culturelle le canal de Bourgogne avec les enjeux suivants :

> Renforcer le tourisme en lien avec l'office de tourisme de Pouilly-en-Auxois et participer à la stratégie de développement touristique en cohérence avec le contrat de canal en cours

Les thèmes de développement touristiques et culturels identifiés sont notamment les suivants :

- le canal et la véloroute
- l'artisanat de la pierre
- Henri Vincenot et Philippe Pot
- les châteaux

> Continuer à travailler avec les établissements scolaires

> Continuer à proposer une offre de découverte pour les habitants

> Etre au service des collectivités

Le label Pays d'art et d'histoire (Pah) est un atout pour l'animation et la découverte culturelle du canal. De par son fonctionnement, il est un véritable trait d'union entre les collectivités et les habitants et aussi une valeur ajoutée en termes de recherches scientifiques et culturels.

Par ses nouvelles ambitions, le Pah souhaite mener une réflexion sur un projet canal identifiant géographiquement au moins une porte d'entrée du territoire labellisé par la voie d'eau.

C. Du tourisme fluvial au tourisme fluvestre

Aujourd'hui la voie d'eau correspond à un espace spécifique. On ne raisonne plus seulement en termes d'itinéraires « canal » mais en système complexe intégrant les différentes formes de tourisme générant de l'animation et de l'activité économique dans les territoires. On n'œuvre plus seulement au développement du tourisme fluvial d'une part et du tourisme terrestre d'autre part, on cherche à établir un lien, une cohérence pour développer l'attractivité des territoires à destination des clientèles lointaines et de proximité ainsi que des entreprises.

La réussite du tourisme fluvial sur la liaison identifiée, ne dépend plus seulement que des activités économiques développées sur l'eau mais aussi de la proposition touristique que peuvent offrir les territoires traversés par la voie d'eau.

On parle de tourisme fluvestre qui est défini comme toutes les activités « sur et autour de l'eau » :

> la navigation,
> les activités nautiques,
> la randonnée pédestre ou à vélo,
> la pêche,
> la visite des sites remarquables,
> la pratique de "boucles touristiques" connectées à des rivières ou des canaux…

Il inclut la randonnée cycliste, favorisée en Bourgogne grâce au « Tour de Bourgogne à Vélo® » en grande partie sur les chemins de halage le long des canaux.

C'est cet axe fort, couplé à celui du développement durable, que la Région a souhaité mettre en avant, par sa stratégie de valorisation.

D. L'activité de tourisme et de loisirs : principaux constats

o *Le tourisme d'itinérance*

Dans le cadre de la définition de contrat de canal, il convient de tenir compte des deux cibles de clientèles représentatives de la fréquentation du canal de Bourgogne: les plaisanciers et les itinérants à vélo. Ceux-ci voyagent à la fois sur la voie d'eau et son environnement proche : le chemin de halage aménagé en véloroute.

La carte ci-après présente la fréquentation du canal avec une représentation du nombre de passages des bateaux et des vélos sur le linéaire.

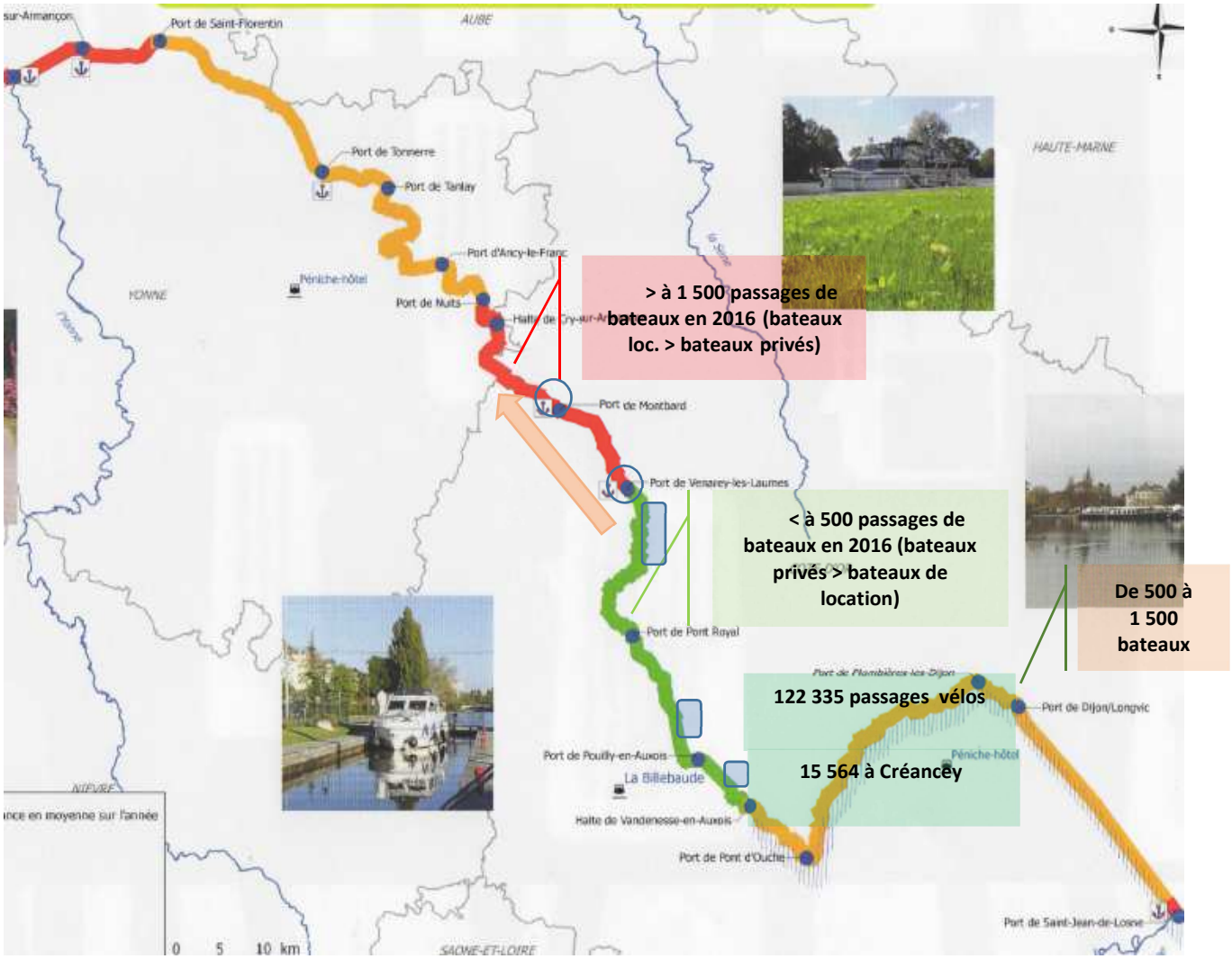

Principaux constats :

<u>Les usages privés et de location de bateaux :</u>

D'une manière générale, on observe une fréquentation maximale (c'est à dire supérieure à 1 500 passages en 2016) aux extrémités du canal de Bourgogne et sur le secteur Venarey-Les Laumes. L'infrastructure du canal pénalisée par les chaînes d'écluses de Pouillenay, Chassey, Marigny, Pouilly-en-Auxois, et la contrainte de leur franchissement par les plaisanciers, peut expliquer une rupture de la fréquentation sur le secteur Venarey-Les Laumes/Vandenesse-en-Auxois. Cela se traduit par un trafic plaisance divisé par deux en juillet 2015 passant ainsi de 151 bateaux à Venarey à 54 à Pouilly-en-Auxois. La reprise du trafic se fait à Pont d'Ouche avec le passage de 104 bateaux sur la même période.

Cet état du trafic fluvial permet d'identifier le besoin de proposer une alternative au mode fluvial qui permette d'**assurer la continuité du tourisme d'itinérance sur l'itinéraire** et aussi la possibilité de **promouvoir un produit touristique fluvestre insolite intégré au territoire** traversé par la voie d'eau et à la découverte du canal.

L'offre de location des bateaux de plaisance :

Elle est localisée principalement aux extrémités du canal : Saint-Jean-de-Losne, Migennes et au centre du canal à Venarey-Les Laumes, Montbard, Tonnerre.

Compte-tenu des difficultés de navigation, les séjours proposés en location sont orientés principalement en direction de l'Yonne et de la Petite Seine. La découverte du patrimoine fluvial, son interprétation et sa mise en lumière est un moyen d'animer le canal et de le faire découvrir de manière ludique et pédagogique.

A noter une clientèle privée majoritairement propriétaire de son bateau qui prend le temps de naviguer et de s'arrêter au profit des programmations culturelles, des visites de site. Cette population fortement représentée sur le tronçon de Venarey-Vandenesse est à fidéliser dans le cadre de la période d'hivernage.

Un seul bateau promenade sur l'ensemble du linéaire : « La Billebaude » à Pouilly-en-Auxois.

L'itinérance à vélo et la randonnée pédestre :

L'itinérance à vélo est une activité touristique majeure autour des canaux bourguignons, avec notamment le « Tour de Bourgogne à vélo ». Dans une perspective de renforcement du tourisme fluvestre, il s'agit de développer de manière complémentaire les activités touristiques sur les berges et en lien avec les coeurs de villes et villages, les sites touristiques majeurs des territoires traversés.

Le canal de Bourgogne est bien aménagé pour permettre le tourisme cycliste. Une étude conduite auprès des touristes en Bourgogne révèle que le canal de Bourgogne est le plus connu des canaux bourguignons. Cependant, malgré cette notoriété et une réputation établie parmi les touristes, sa fréquentation est en baisse depuis quelques années, au profit de la Seille, du canal du Nivernais et de la Saône.

En termes de communication, la région Bourgogne Franche-Comté et les différents acteurs ont des outils qui permettent aux usagers et aux touristes d'accéder efficacement aux informations leur permettant de planifier leur voyage et d'étudier leurs itinéraires.

L'accès des cyclotouristes au canal de Bourgogne a été renforcé par la mise en place par la SNCF de 8 vélo'stations sur le tracé du canal. Ce maillage en gares TER permet aux cyclotouristes d'organiser leur séjour en fonction de parcours d'1 à 6 journées.

Cela permet aux touristes d'opter pour un transport multimodal générateur de souplesse dans l'organisation et le confort du voyage pour accéder, de repartir et de se déplacer sur le territoire.

La voie ferrée permet également de créer un axe de cohésion locale en renforçant la desserte du territoire profitable aux habitants.

Tout comme la plaisance, on constate une forte fréquentation dans les zones périurbaines notamment en périphérie de Dijon et dans la vallée de l'Ouche passant ainsi de plus de 120 000 passages dans la plaine dijonnaise à un peu plus de 20 000 à Créancey.

La randonnée pédestre : des chemins de randonnée sont balisés et donnent lieu à des comptages, par exemple, le parcours Alésia Nord-Marigny enregistre 20 à 25 000 passages en 2016 ; Alise Sainte Reine-Flavigny : un peu moins de 5 000 passages et au niveau de Velars-sur-Ouche, le GR7 transporte 55 à 60 000 randonneurs en 2016.

Selon les données chiffrées et les formes de tourisme d'itinérance, trois idées fortes se dégagent :

- Renforcer l'offre des ports de plaisance et l'attractivité touristique sur la partie centrale du canal de Bourgogne faisant le point de bascule entre le versant Nord et le versant Sud comme une entrée cyclo-fluvial du Pays d'art et d'histoire Auxois Morvan, des principaux lieux de visite, des vignobles...

- Renforcer le positionnement tourisme de pleine nature sur le tronçon Venarey-Pouilly, le tourisme culturel

Au-delà du renouvellement des équipements d'accueil sur l'ensemble du linéaire, l'idée est de :

- Renforcer les services plaisance et vélo sur le tronçon Vandenesse-Velars où sont essentiellement positionnées des haltes nautiques pour capter les flux depuis St Jean-de-Losne et Dijon.

- *Les activités nautiques et aquatiques*

En termes de baignade et de loisirs nautiques, plusieurs sites proposent une offre, directement sur le canal de Bourgogne ou à grande proximité de celui-ci, notamment dans les bassins réservoirs du canal, comme c'est le cas dans le contre-réservoir de Grosbois ou dans le réservoir de Panthier. L'ensemble de ces activités permet d'attirer un public local et plutôt familial, tout en offrant une offre complémentaire aux activités culturelles ou sportives du linéaire visant un public touristique.

Le tableau ci-dessous présente les activités proposées sur les lacs et étangs réservoirs. L'enjeu du contrat est d'intégrer complètement ces espaces naturels dans la logique de développement des loisirs, du tourisme dans les territoires ruraux et d'espaces récréatifs destinés à la fois aux touristes et à la population locale.

Des projets sont en cours ou à venir notamment à Grosbois et Panthier pour favoriser l'accueil des publics.

En 2017, on recense l'offre suivante :

Etang de Cercey	➢ Pratique de la pêche : concours de pêche à la carpe ➢ Promenade ➢ Observation des populations d'oiseaux d'eau assez importante sur le site à toutes les saisons
Lac de Panthier	➢ Pratique de la pêche ➢ Tour du lac à pieds ou à vélos ➢ Loisirs nautiques : canoës, centre de voiles ➢ Baignade surveillée ➢ Restauration ➢ Camping

Le Tillot	➢ Pratique de la pêche ➢ Observation des populations d'oiseaux
Grosbois (2 réservoirs)	➢ Pratique de la pêche ➢ Baignade surveillée ➢ Snack ; boissons ➢ Plage de sable ➢ Sentier pédestre herbeux
Lac de Pont	➢ Station verte de vacances ➢ Pratique de la pêche ➢ Baignade surveillée, plongeoir ➢ Plage de sable ➢ Pédalos, canoës, aviron ➢ Aménagement pour les enfants ➢ Sentiers pédestres ➢ Camping
Etang de Chazilly	➢ Pratique de la pêche

- *La pêche*

La pêche est un sport et un loisir dont la pratique est en augmentation depuis ces trois dernières années avec de fortes retombées économiques. Il est souvent difficile de faire cohabiter l'ensemble des usagers de la voie d'eau sur un même linéaire : plaisanciers, cyclistes, marcheurs...

Aussi, pour suivre l'exemple du canal du nivernais, l'association régionale de la pêche souhaite étudier les possibilités d'aménagement du chemin de contre-halage pour permettre l'accès et la pratique de la pêche de manière sécurisée.

Par ailleurs, les étangs et lacs réservoirs sont des opportunités pour proposer et faire découvrir le loisir pêche dans un cadre de séjour. En ce sens, l'Association régionale Bourgogne Franche Comté et les AAPPMA locales souhaitent participer aux échanges et définitions des actions à mettre en œuvre sur le linéaire, lacs et rivières environnantes dans une logique de développement du loisir et des séjours à thème sur le canal de Bourgogne.

- *La valorisation du patrimoine bâti et naturel du canal*

Le canal de Bourgogne en lui-même, de par son histoire, représente un élément patrimonial à préserver et à valoriser. De plus, le long des 242 km, le canal est bordé de traces historiques.

La liste des éléments architecturaux comprend notamment :

- Le tunnel de Pouilly-en-Auxois ;
- Ancien « toueur » à Pouilly-en-Auxois ;
- Les ports historiques de Dijon et de Montbard ;
- Les scieries historiques des berges du canal ;
- Les sites des écluses, marquées par l'histoire, avec par exemple les « propylées ledolciens », les maisons du site de l'écluse de Saint-Florentin ornée d'une serlienne…

Les sites existent, mais ils sont aujourd'hui trop peu valorisés. Grâce au contrat de canal de Bourgogne, il s'agit de **donner une dimension historique, patrimoniale et globale à cette richesse architecturale**. Pour mobiliser les touristes, les sites pourraient être interprétés (signalétiques, visites), animés, mis en lumière, et donner lieu à une programmation culturelle.

Cette « mise en tourisme » permettra une meilleure valorisation du patrimoine historique, tout en participant à la définition de l'identité du territoire.

- *L'activité touristique sur le territoire du canal*

Dans une vision territoriale, il s'agit de considérer les atouts et les perspectives de développement du tourisme à l'échelle du territoire canal, et de travailler à la complémentarité, la promotion mutuelle de l'offre sur l'ensemble du linéaire. Aujourd'hui, l'enjeu est de se baser sur l'offre existante et la manière de diffuser les publics sur le territoire canal.

Les thématiques fondamentales :

Le tourisme patrimonial et culturel
Le tourisme gastronomique et viticole
Les loisirs sportifs
Les activités de nature

Le tourisme patrimonial et culturel

Autour du canal de Bourgogne, on retrouve un grand nombre de sites patrimoniaux, architecturaux et culturels, notamment :

Pour la partie Icaunaise :

- Tonnerre, première ville labellisée « Petite Cité de Caractère » en région Bourgogne
- L'Hôtel-Dieu Notre Dame des Fontenilles : 6 à 7 000 visiteurs par an
- Château d'Ancy le Franc : 20 000 à 25 000 visiteurs par an
- Château de Tanlay : 10 000 à 15 000 visiteurs par an
- Château de Maulnes : 5 000 à 7 000 visiteurs par an
- Château de Nuits : 1 800 visiteurs par an
- Abbatiale de Pontigny : plus de 20 000 visiteurs par an

Pour la partie Côte-d'Orienne :

L'Auxois Morvan est la 3ème zone de visite en Côte d'Or après le Grand-Dijon.

- Les forges de Buffon : 10 000 à 15 000 visiteurs par an
- L'abbaye de Fontenay : 80 000 à 85 000 visiteurs par an
- Les sources de la Seine : 90 000 à 95 000 visiteurs par an
- Le MuséoParc Alésia : 70 000 à 75 000 visiteurs par an
- Thoisy-le-Désert : 40 000 à 45 000 visiteurs par an

De nombreuses activités touristiques (véloroute, golf, aérodromes, itinéraires de randonnées…) sont également proposées, sans oublier les vignobles (Bourgogne Tonnerre et Bourgogne Epineuil, Vignobles de Villaines-Viserny, Flavigny-Alésia et Thorey-sous-Charny).

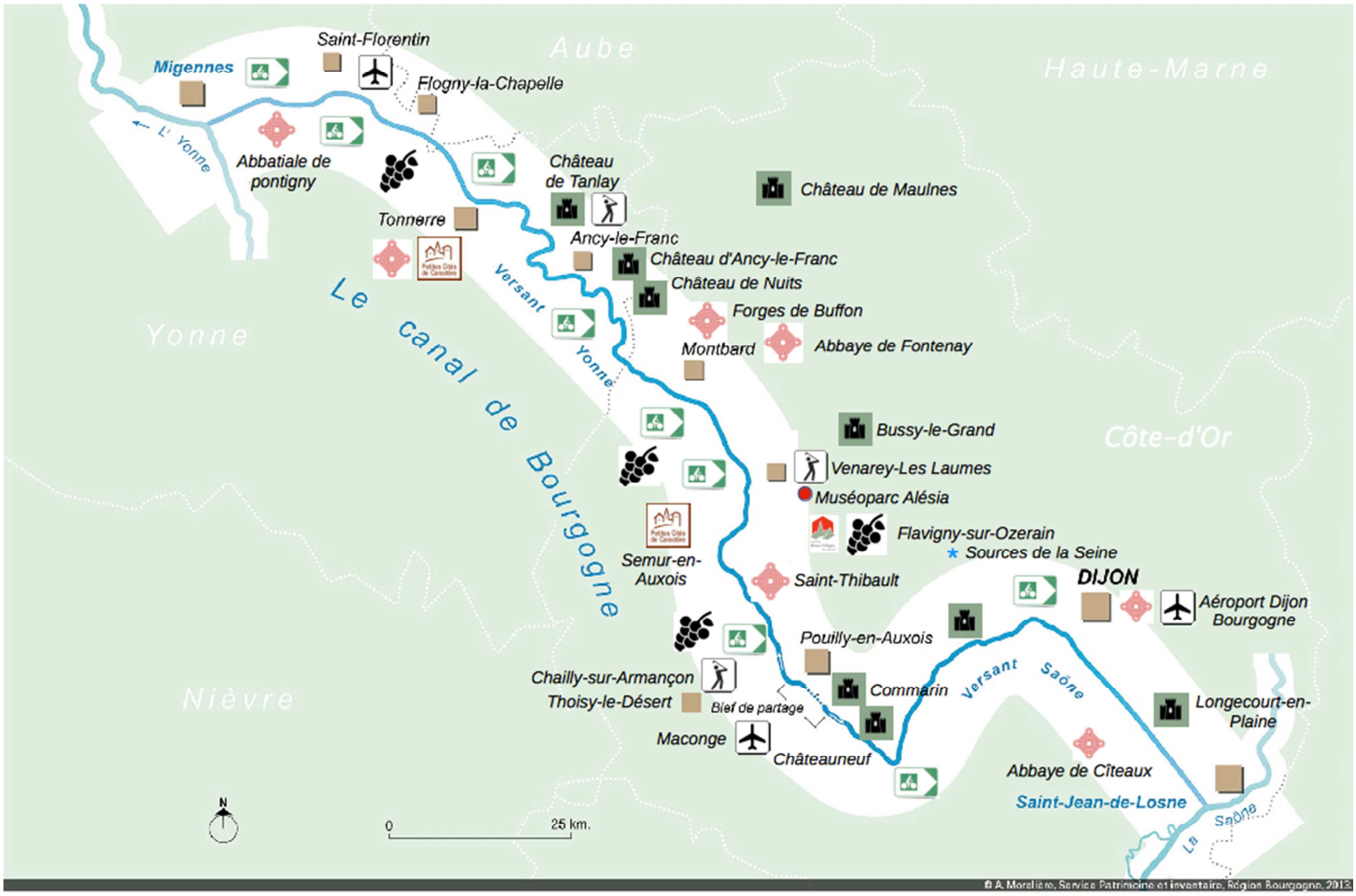

Des projets importants en termes d'attractivité touristique et de rayonnement du territoire sont actuellement en cours qui renforcent les potentialités de développement de l'activité touristique du territoire :

- Le projet de Cité de la Gastronomie à Dijon, à proximité du port de plaisance,
- L'organisation de parcours découverte et d'excursions sur le canal de Bourgogne,
- L'aménagement du Parc Buffon à Montbard,
- La requalification des anciennes voies ferrées à Migennes, Bligny-sur-Ouche et Arnay-le-Duc,
- La programmation culturelle proposée en période estivale qui se renouvelle avec, notamment, les « fêtes de la bague » à Semur-en-Auxois, le festival « jazz'n zazou » à Montbard, le festival « Vacarm le Rouge » à Venarey-Les Laumes

Pour palier la forte saisonnalité de la fréquentation touristique en période estivale, l'enjeu des territoires est de prolonger la programmation culturelle tout au long de l'année, ce qui constituerait un levier d'attractivité pour les touristes, mais aussi un vecteur de renforcement de la vie locale. Par exemple, en février chaque année, Migennes accueille le festival « Migennes Collector » sur le thème du cinéma, des séries télévisées et de la bande dessinée.

<u>Le tourisme de nature</u>

Les abords du canal et des chemins de halage sont constitués d'une faune et d'une flore particulières caractéristiques du territoire. Le canal est très apprécié des touristes pour ses paysages et son environnement naturel. Il est important que les actions du contrat de canal de Bourgogne préservent cet environnement. Les nombreux sentiers de randonnées ainsi que les différentes zones protégées reflètent cette volonté de préserver ces espaces naturels.

Le Parc Naturel du Morvan se situe à quelques kilomètres du canal de Bourgogne. Le Pont-Royal à Clamerey se situe à 10 kilomètres de Précy-sous-Thil, entrée nord-ouest du PNR du Morvan.

D'autres activités sont présentes sur le territoire. Par exemple, la commune de Migennes propose la visite de son circuit fleuri, et de nombreuses associations de randonneurs, de pêcheurs, d'ornithologie ou de mycologie proposent des visites et découvertes durant la période estivale.

Les loisirs sportifs

Le territoire canal de Bourgogne offre un grand nombre de possibilités pour la pratique du sport (en plus des activités sur le canal déjà évoquées) :

- **Les sports nautiques** : sur le réservoir de Panthier, il est par exemple possible de pratiquer le ski nautique ou la voile,
- **L'escalade** : les falaises de Semur-en-Auxois, de Géligny ou de Saffres, se situent à très grande proximité du canal,
- **L'équitation** : elle est largement pratiquée sur le territoire. On retrouve des écoles et centres équestres à Cheu et à Neuvy-Sautour (secteur de Saint-Florentin). L'offre d'initiation, de formation et de randonnée existe. L'objectif est la construction d'une offre touristique structurée qui participe au renforcement de l'attractivité touristique du territoire.
- L'accrobranche et **la pratique de sport en forêt** à Précy-sous-Thil par exemple.
- **Le golf** : il s'agit d'un sport attractif et qui répond aux attentes d'une clientèle aisée. A proximité du canal de Bourgogne, il est possible de le pratiquer à Venarey-Les Laumes, à Chailly-sur-Armançon,
- **Les activités de plein air** : l'école de Fleurey-sur-Ouche et l'aérodrome de Saint-Florentin proposent des baptêmes et vols aériens et en ULM, ainsi qu'une activité parachutisme importante.
- **La pêche**, le tennis, les sports automobiles,

- *Une stratégie d'offre de service qui rejoint les aspirations des touristes*

L'offre de services de restauration, d'hébergement et de transports est la pierre angulaire du succès de la stratégie de développement du tourisme sur le territoire du canal. Or, comme le révèle l'enquête conduite auprès des cyclistes itinérants en Bourgogne, l'offre de restauration et d'hébergement est un point négatif de l'offre touristique du territoire.

L'enquête conduite par Bourgogne Franche-Comté Tourisme auprès des professionnels du tourisme à la fin de l'été 2016 révèle aussi une forte évolution du comportement des touristes. Ceux-ci sont de plus en plus prompts au nomadisme, ce qui implique des réservations de dernière minute et une mobilité plus forte, liée à la météo par exemple, mais aussi à l'offre de services/loisirs sur le territoire.

Dans ce contexte, l'adaptabilité et la communication deviennent des éléments clés dans la structuration de l'offre touristique sur le territoire. Le Livre Blanc des Canaux de Bourgogne de 2012, face au constat de ces évolutions chez les touristes, encourage le territoire à permettre le développement de ce tourisme en favorisant les mobilités, l'accessibilité, les possibilités d'hébergement, de restauration ou d'information. C'est par exemple le renforcement de l'accessibilité ferroviaire du canal de Bourgogne pour les publics urbains (notamment francilien) que la Région a soutenu ces dernières années.

L'offre d'hébergement

Le territoire offre une diversité de services d'hébergement, de l'aire de camping aux hôtels luxueux des coteaux bourguignons, en passant par des hébergements individuels ou en gîte. Les dernières études conduites par les acteurs du tourisme sur le territoire révèlent cependant une offre d'hébergement inégale, notamment au niveau de l'hôtellerie intermédiaire. Les touristes interrogés expriment leur insatisfaction quant à l'offre disponible et parfois son inexistence qui peut freiner la venue des touristes.

Afin de préciser la marche à suivre pour améliorer cette offre, il s'agira d'affiner les éléments de diagnostic dans une étude ultérieure. La question de l'hébergement doit faire l'objet d'une vigilance particulière des décideurs dans la structuration du projet territorial pour le Canal de Bourgogne.

Sur les pratiques de tourisme itinérant, le lien avec l'offre d'hébergement est très lié à l'offre de restauration et plus globalement de services sur le territoire :

- Aires de vidange pour les camping-cars ;
- Commerces de proximité pour l'approvisionnement des voyageurs ;
- Services proposés par les campings ;
- Services de restauration ;
- ….

L'offre de restauration

L'offre de restauration sur le territoire est variée. Elle comprend à la fois les commerces de proximité (marchés, magasins spécialisés, GMS), les services de restauration rapide, les restaurants et les restaurants étoilés.

Comme pour l'hébergement et les services, les études conduites récemment sur le tourisme bourguignon indiquent une vigilance à avoir quant à la quantité et à la qualité de l'offre de restauration sur le territoire. Là encore, les éléments de diagnostic présentés ici devront faire l'objet d'une étude complémentaire pour permettre d'identifier plus spécifiquement les points de blocage et les attentes des touristes :

Nombre, diversité et accessibilité des établissements ;
Qualité de l'offre proposée ;
Adéquation entre la demande et l'offre ;
…

Pour les personnes en itinérance le long du canal de Bourgogne, la problématique est multiple. S'approvisionner ou se restaurer peut impliquer de faire des détours parfois importants et de fait inconfortables pour les touristes. De plus, pour les touristes naviguants, cela implique qu'il y ait une halte ou un port auquel il est possible de s'amarrer, et qu'ils disposent ensuite d'un moyen de locomotion jusqu'au restaurant ou commerce.

Les marchés alimentaires sont un élément important de l'attractivité touristique des territoires. Ils permettent aux touristes de s'approvisionner en produits frais, locaux et « typiques » du territoire sans avoir obligatoirement à passer par des services de grande distribution.

Finalement, la restauration, au travers du tourisme gastronomique, est un attrait touristique majeur du territoire. De plus, l'offre de restaurants étoilés est importante sur le territoire canal. Là encore, il faut affiner l'analyse des attentes des touristes quant à ces offres de restauration, notamment pour les restaurants gastronomiques qui peuvent attirer à la fois des publics habitués et des publics plus novices qui profitent de leur séjour pour une initiation aux grandes tables.

Promotion et communication

<u>Médias et signalétique sur le linéaire</u>

Chaque territoire le long du canal de Bourgogne conduit actuellement sa politique touristique propre, en lien avec les Conseils Départementaux et le Conseil régional. Si cela permet à chaque territoire d'exprimer sa singularité touristique, la multiplicité des signalétiques et des cartographies rend difficile la circulation sur le territoire et ne permet pas aux touristes de se projeter sur leur parcours en ayant une vision globale de l'offre touristique du canal.

Il est donc aujourd'hui nécessaire de coordonner la signalétique, de mettre au point une charte graphique commune et de remplacer les panneaux vieillissants.

Sans l'offre de services, la communication est insuffisante pour développer l'attractivité touristique du territoire. Mais sans une communication structurée qui permette une valorisation de l'ensemble des activités possibles sur le territoire, les infrastructures touristiques pour lesquelles les collectivités territoriales investissent n'entrainent pas les retombées économiques escomptées.

Les sources d'information sur le tourisme en Bourgogne ne manquent pas. Cependant, le constat peut être fait qu'en l'état actuel de la communication, le canal de Bourgogne n'est pas considéré comme un tout, que ce soit du point de vue géographique ou du point de vue des activités qui peuvent y être pratiquées.

A titre d'exemple, le site internet http://www.bouger-nature-en-bourgogne.com, promeut les activités touristiques non pas sur la région bourguignonne, mais uniquement en Côte-d'Or. De plus, les informations qu'on y trouve sur le canal de Bourgogne se limitent au côté costalorien du canal, sans présenter les services dont pourraient bénéficier les touristes sur le versant icaunais. Dans un tel contexte, il est difficile pour un touriste de planifier son séjour, surtout en l'absence d'un site internet dédié au tourisme sur le canal de Bourgogne.

L'offre touristique sur le canal doit être valorisée en elle-même comme un itinéraire touristique, à l'instar du canal Nivernais ou du Midi. Cependant, l'objectif est de s'appuyer sur l'ensemble des services proposés par chaque territoire, par chaque collectivité, pour renforcer l'attractivité du territoire.

Une approche éco systémique du développement touristique du Canal

Dans les points qu'il soulève, le Livre Blanc des Canaux de Bourgogne de 2012 invite à une réflexion sur la cohérence globale du projet de canal au niveau territorial. Les enjeux écologiques, économiques, d'aménagement, de mobilité ou patrimoniaux sont complémentaires et participent ensemble au développement d'un territoire.

A l'inverse du canal du Midi qui rencontre des problèmes touristiques liés à un urbanisme parfois mal contrôlé sur les abords du cours d'eau, il s'agit de prévenir ces externalités et nuisances de certains projets sur le projet global du territoire. Comme l'indique le Livre Blanc, la question de la préservation de l'environnement est à la fois un levier et un frein au développement du territoire. Parfois vécue comme une contrainte dans le cadre d'aménagements fonciers, la préservation environnementale doit rester un objectif fort du territoire, à la fois pour son attractivité touristique mais aussi pour préserver le cadre de vie de ses habitants. L'exemple du canal du Midi montre bien que chacun doit avoir cet objectif en tête lorsqu'il réalise ses projets d'aménagement afin de préserver l'homogénéité et la qualité touristiques et paysagères du site.

Cette recherche de valorisation et de préservation globale du territoire doit aussi se retrouver dans l'organisation de l'offre de services pour les touristes. Comme l'indique une étude conduite auprès des touristes bourguignons, c'est ce manque de complémentarité qui fait défaut, pas le patrimoine naturel ou architectural. C'est par exemple l'offre de transports entre le canal de Bourgogne et les sites à visiter, pour les touristes fluvestres qui n'ont pas de véhicule personnel. De manière plus générale, c'est l'articulation entre le canal et le territoire dans une offre touristique commune qui fait défaut.

Le contrat de Canal de Bourgogne doit permettre de dépasser ces freins d'organisation de l'offre de services et de valorisation des ressources du territoire en offrant un cadre structuré aux acteurs du territoire pour construire ensemble leur projet de territoire autour du canal de Bourgogne. Il s'agit pour l'ensemble des partenaires d'intégrer leurs projets dans le projet du canal, tout en préservant leurs singularités.

Bibliographie

http://www.bourgogne-tourisme-pro.com/sites/default/files/bourgogne/note-de-conjoncture-vague-5-2016-30-06-2016-1472556212.pdf
http://www.infra-transports-materiaux.cerema.fr/IMG/pdf/1315w_rapport_frecyinet.pdf
http://www.departements-regions-cyclables.org/actualite/2017/04/05/tourisme-fluvestre-retour-1re-journee-nationale/
http://www.bouger-nature-en-bourgogne.com

E. Le diagnostic et les axes d'amélioration pour la valorisation du Canal de Bourgogne

Pour répondre aux besoins des clientèles cibles du canal de Bourgogne et faire progresser la fréquentation et l'image de cette voie d'eau, un diagnostic partagé a été établi et des axes d'amélioration identifiés par thématique clé :

- *Les services techniques et l'accueil des publics*

Pour les navigants :

Les services techniques intègrent l'infrastructure canal qui doit être navigable d'une part et doit permettre l'accueil des plaisanciers au cours de la saison pour le passage des écluses et l'arrêt au niveau des superstructures tels que les haltes et les ports de plaisance d'autre part.

Les commodités telles que la capitainerie avec l'ensemble des services attendus (sanitaires, informations, WIFI), l'avitaillement en eau, en électricité, en carburant ainsi que la proximité des commerces des villes et villages traversés, les points de restauration font partie intégrante de l'accueil des publics et du confort de leurs séjours.

Pour les non navigants :

Représentés majoritairement par la cible cyclo touristique, les services concernent les points d'accueil vélo avec les stations techniques de réparation par exemple et aussi, la possibilité d'être acheminé vers un lieu de visite, de restauration ou d'hébergement.

Diagnostic d'opportunité lié à la thématique :

FORCES	FAIBLESSES
Un maillage géographique des ports et haltes satisfaisant Une entrée nord du canal en lien avec l'Yonne identifiée à Migennes puis St Florentin par des structures récentes et des équipements modernes Un maillage de stations cyclo touristiques existant animé par un opérateur privé	Les chaînes d'écluses à franchir qui crée une rupture du trafic entre Venarey-Les Laumes et Vandenesse-en-Auxois Un niveau de service inégal et parfois insuffisant sur les ports stratégiques centraux du linéaire et quelques haltes Une porte d'entrée Sud, à partir de Saint-Jean de Losne, à marquer par la requalification des ports et haltes à enjeux Une distance entre le canal et les premiers commerces

Services techniques et accueil des publics sur le canal de Bourgogne

OPPORTUNITES	MENACES
Le captage des plaisanciers, randonneurs, cyclotouristes en provenance du bassin de la Seine, du bassin Nord Est, de l'axe Rhône Saône Le confortement des équipements fluviaux et la création de pôles d'accueil multi-clientèles La construction d'un maillage fluvestre qui crée le lien entre le canal, l'offre des territoires, les bassins réservoirs à partir des anciennes voies ferrées et autres voies d'itinérance.	Le déséquilibre de fréquentation entre les deux extrémités et la partie centrale L'assurance de navigabilité et la gestion des écluses Le développement de la fréquentation fluvestre du canal indispensable pour maintenir un niveau de services et d'activités touristiques, notamment sur sa partie centrale.

- *L'environnement et le développement durable du Canal*

Cela intègre la notion de paysage préservé, de culture, de patrimoine qui participent à l'animation, la ponctuation, l'histoire racontée du canal de Bourgogne et son fonctionnement, la mémoire collective qui rassemble les populations intergénérationnelles. Une attention particulière est portée aux étangs réservoirs qui permettent l'alimentation en eau du canal et qui au-delà du développement d'activités de loisirs nautiques pourraient avoir vocation à développer un produit de tourisme de pleine nature combinant observation de la faune et de la flore-loisirs-hébergement/restauration-itinérance.

Le développement durable du canal vient appuyer la pérennité de la voie d'eau dans le temps à transmettre et à faire connaître en favorisant l'entretien, le renouvellement ou la réhabilitation des ouvrages, la participation citoyenne à faire du linéaire un lieu de vie et de loisirs qualitatif.

Diagnostic d'opportunité lié à la thématique :

Environnement et développement durable du canal

FORCES

Une bonne desserte du canal par l'ensemble du réseau routier, autoroutier, ferré, fluvial, le tour de Bourgogne à vélo et les itinéraires cyclables proposés à partir du canal

L'environnement naturel : le paysage traversé présente à lui seul l'image de marque de la Bourgogne avec la vigne, les bocages et forêts, la roche

L'environnement historique et culturel : le pays de l'Auxois Morvan est labellisé pays d'art et d'histoire

L'environnement rural et les savoirs faire préservés

FAIBLESSES

La valorisation et/ou l'interprétation du patrimoine fluvial

La pédagogie faite auprès des usagers navigants et non navigants

La gestion des déchets (ménagers, eaux grises, eaux noires...)

La préservation des écosystèmes et le plan de gestion des arbres du canal de Bourgogne

OPPORTUNITES

La valorisation du patrimoine fluvial et l'animation des berges, la valorisation et la requalification des maisons éclusières disponibles

L'intégration du produit historique canal dans la dynamique culturelle du Pays d'Art et d'Histoire

Le traitement transversal de la problématique de la gestion et la collecte des déchets sur l'ensemble du linéaire et en cohérence avec les pratiques éprouvées sur le canal du Nivernais.

La mise en évidence concertée d'un plan de gestion d'alignement des arbres

La diffusion des publics vers les paysages, les habitants pour vivre le canal

MENACES

Perte de l'identité historique du canal

Un canal délaissé qui favorise le vandalisme dans les maisons éclusières, la rétraction des cibles de clientèles potentielles

Les conflits d'usage entre les plaisanciers, les cyclotouristes, les pêcheurs, les marcheurs

Une approche divisée du développement du tourisme entre le canal et les territoires

MM

- *L'offre touristique et l'information*

C'est l'ensemble des sites touristiques de visite, de promenade, de dégustation, de découverte du patrimoine bâti et naturel qui constitue l'attractivité du territoire et qui déclenche la venue des touristes dans un secteur géographique.

L'information auprès du grand public et aussi des opérateurs privés du tourisme pour la reconnaissance des attraits du territoire est essentielle dans une logique de développement économique et d'implantation de nouvelles entreprises liées au secteur touristique, à la filière fluviale, à l'économie sociale et solidaire.

Diagnostic d'opportunité lié à la thématique :

L'offre touristique et l'information

FORCES

Une attractivité touristique majeure à proximité du canal

L'Auxois Morvan est la 3ème destination en Côte d'Or après le Grand Dijon

La traversée des grands crus

Le tourisme outdoor : itinérance, escalade, pêche

FAIBLESSES

L'accueil touristique à proximité du canal: hébergement notamment

La mise en produit du canal avec l'offre touristique des territoires

Le positionnement produit du canal de Bourgogne

Le manque d'opérateurs privés

OPPORTUNITES

Le projet de la cité de la gastronomie à Dijon à proximité du Port de plaisance

La position forte de la Région Bourgogne Franche Comté sur l'itinérance et l'oenotourisme

La mise en tourisme des étangs réservoirs

La requalification des maisons éclusières

Le tourisme fluvestre et la multimodalité

MENACES

La disparition du tourisme de plaisance

L'accueil des touristes à vélo

- *La promotion et l'image véhiculée*

C'est l'ensemble des supports de communication qui vont assurer la reconnaissance du canal et des étangs réservoirs auprès des publics.

Diagnostic d'opportunité lié à la thématique :

La promotion et l'image véhiculée

FORCES

Un nom qui se suffit à lui-même

Canal authentique avec la traversée de sites et territoires à fort caractère et valeur ajoutée (St Jean-de-Losne, Dijon, la vallée de l'Ouche, Pouilly-en-Auxois, Montbard, Buffon, Tonnerre, St Florentin...)

Une palette d'activités de tourisme et loisirs représentatives : tourisme de pleine nature, itinérance, oenotourisme, patrimoine historique, culture, navigation et loisirs nautiques

FAIBLESSES

Pas d'identité visuelle

Démultiplication des supports de signalétiques, de documents touristiques, de sites internets et de base de données

La mise en produit

L'attrait des opérateurs privés

OPPORTUNITES

La mise en place d'une identité visuelle et d'une image de marque

La définition d'un plan de communication partagé du canal de Bourgogne

La définition d'un schéma de signalétique de bout en bout du canal

La réflexion autour d'une application mobile canal de Bourgogne

MENACES

Incompréhension du visiteur

Difficulté pour se rendre sur les sites incontournables du canal

La multiplicité des acteurs

Perte de retombées économiques sur les territoires traversés

IV. LE CONTRAT DE CANAL DE BOURGOGNE 2018-2022

A. Les ambitions politiques

Conscients du potentiel d'activité, de la forte marque portée par le nom de la Bourgogne, ainsi que des ressources patrimoniales et historiques exceptionnelles, mais conscients aussi du travail important à réaliser pour valoriser ces atouts, les élus ont souhaité donner des orientations ambitieuses au projet de développement du contrat de canal.

Les élus ont également souhaité que l'écriture de la stratégie de développement soit en cohérence avec les politiques d'aménagement du territoire développées par ailleurs, notamment : les contrats de ruralité, les contrats de territoires, les orientations de l'Etat, la stratégie régionale pour le canal et le développement durable, et vers une harmonisation des orientations des SCoTs.

Trois ambitions sont retenues :

Ambition n°1 : travailler de concert, sur des objets communs de valorisation, à l'échelle du linéaire du canal de Bourgogne

En mettant en œuvre un programme d'actions transversales liées à la création de l'identité et de l'histoire à transmettre, à la mise en valeur touristique et citoyenne (charte graphique, signalétique, supports numériques...), à la coordination et au maillage des équipements et services (opérations d'aménagement, collecte des déchets, programme culturel, commerces-loisirs-activités économiques...)

Ambition n°2 : utiliser le canal de Bourgogne comme un vecteur de développement territorial

- *De l'économie et du tourisme*

En renforçant la filière fluviale (formation, implantation d'opérateurs privés, développement de produits fluviaux, le développement d'emplois directs et indirects) ;
En créant de l'activité économique de tourisme et de loisirs (restauration, hôtellerie, mise en valeur du patrimoine, activités fluviales et nautiques, etc.) ;
En augmentant la fréquentation sur le canal de Bourgogne (à la fois fluvial et terrestre : trafic bateaux et vélos, visites de sites, évènements sportifs, festivals…).

- *De la ruralité et du cadre de vie*

En revitalisant les centre-bourgs (en lien notamment avec les contrats de ruralité) : par exemple en redonnant une âme aux villages, en mettant les habitants au coeur de la démarche ;
En connectant les territoires à la voie d'eau (amélioration de l'accessibilité au canal, développement des mobilités et renforcement de la signalétique) ;
En donnant une valeur récréative au canal, aux étangs, aux berges, aux villes et villages traversés.

Ambition n°3 : devenir une destination éco touristique de rang international

- *D'itinérance, d'œnotourisme, du patrimoine bâti, naturel, immatériel*

En créant une image identitaire ;
En valorisant les terroirs, les paysages, la gastronomie, la culture du canal de Bourgogne ;
En valorisant les maisons éclusières et le petit patrimoine fluvial.

- *Pour la promotion d'une philosophie de l'authenticité et du slow tourisme*

…à l'image des récits d'Henri Vincenot, de l'itinérance douce, du bien-être et du savoir-faire, de la culture de la vigne à la transformation du raisin en vin.

B. Le projet stratégique et opérationnel du contrat de Canal

o *L'architecture du projet opérationnel*

Pour tendre vers les ambitions politiques, le Comité de Pilotage a arrêté un choix de présentation des actions à mener selon des axes stratégiques et opérationnels majeurs. C'est ainsi que l'ensemble des projets collectifs qui demandent une harmonisation et une hiérarchisation sur l'ensemble du linéaire et les projets portés indépendamment par les collectivités ont été identifiés afin de donner de la lisibilité au projet opérationnel.

⇨ 3 axes stratégiques, desquels découlent des objectifs de réalisation, sont énumérés dans le tableau ci-après :

AXE 1 - Canal de bourgogne, une identité à créer, une histoire à raconter
1 - Définir l'identité du Canal de Bourgogne
2 - Connaître le patrimoine du Canal de Bourgogne
3- Valoriser le patrimoine naturel, bâti, historique, industriel
AXE 2 - La mise en valeur touristique et citoyenne du Canal de Bourgogne
1 - Définir la ligne graphique et visuelle; donner à voir le canal de Bourgogne
2 - Mettre le numérique au service du canal de Bourgogne
3- Promouvoir le canal et participer à sa commercialisation à l'échelle locale
AXE 3 - Le schéma de coordination des équipements et services
1 - Veiller au maillage des opérations d'aménagement
2 - Programmer, diffuser les activités, animations et événements
3 - Homogénéiser les services, commerces proposés sur l'ensemble du linéaire
4- Réaliser les projets d'aménagement
5- Animer et développer les activités sur et autour du canal
6- Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique

o *Les projets à mener*

Le recensement des projets à horizon 2022 a été fait à deux échelles :

> à l'échelle du linéaire d'étude dans le cadre d'une réflexion partagée entre les signataires pour l'identification des opérations communes ;

> à l'échelle des territoires PETR et communautés de communes pour l'identification des projets portés localement.

Nous présentons ci-après (Annexe 1) les tableaux des projets rattachés à un axe stratégique et un objectif de réalisation. Les projets sont chiffrés et programmés dans les cinq prochaines années de 2018 à 2022.

AXE 1- Canal de Bourgogne, une identité à créer, une histoire à raconter
AXE 2- La mise en valeur touristique et citoyenne du canal de Bourgogne
AXE 3- Le schéma de coordination des équipements et services

V. PILOTAGE, FINANCEMENT ET SUIVI DU CONTRAT

A. Le système de pilotage et évaluation

La stratégie de valorisation des canaux de Bourgogne élaboré par la région Bourgogne suggérait qu'un système de pilotage et d'évaluation des actions engagées au titre des actions menées sur les canaux soit mis en place.

Le suivi du Contrat de canal pourra se faire selon une logique d'évaluation des politiques publiques, selon 3 niveaux d'information :

- 1 outil de suivi d'exécution des projets (taux d'exécution budgétaire et niveau de finalisation du projet) - immédiat
- 1 outil de mesure des résultats observés sur et par les projets réalisés (à moyen terme); par exemple, les indicateurs de fréquentation, de retombées économiques, de taux d'utilisation des infrastructures, de rayonnement de l'attractivité du canal sur les sites de visite à proximité, etc.
- 1 outil de mesure des effets des projets réalisés sur la stratégie de développement du canal (à plus longue échéance) ; par exemple des indicateurs de résultats, d'impacts sur l'évolution du canal et la valorisation des territoires traversés

B. La gouvernance

Lors du comité technique du 28 juin 2017, il a été proposé que la gouvernance du contrat de canal se fasse sur un mode coopératif entre les différents représentants des territoires, sans qu'aucune structure spécifique ne soit créée (association, syndicat, etc.).

Ainsi, la mise en œuvre du contrat de canal de Bourgogne 2018-2022 se fera sur la base d'une gouvernance partagée avec l'ensemble des signataires du contrat.

- *Les objectifs partagés :*

- **Poursuivre la dynamique** de pilotage initiée pour l'élaboration du contrat de canal
- **S'appuyer sur les instances en place** et les pratiques locales d'échanges et de coordination
- **Développer la coopération** et la coordination avec les acteurs du Contrat de canal d'une part et l'ensemble des acteurs publics et privés du canal de Bourgogne, notamment en matière de Tourisme
- **Animer** le réseau d'acteurs pour garantir la mise en œuvre du contrat de canal : c'est informer, c'est aussi encourager à faire et convaincre de faire.
- **Assurer le suivi** régulier de l'avancement des actions
- **Ajuster le contrat de canal** au regard des évolutions de l'environnement du canal de Bourgogne et de la mise en œuvre des actions.

- *Le schéma de gouvernance*

1 COMITE DE PILOTAGE POLITIQUE SEMESTRIEL
Constitué des partenaires, signataires du contrat de canal
⇨Orientation, arbitrage, validation, présentation publique des résultats

ASSEMBLEE PLÉNIÈRE ANNUELLE
Invitation de l'ensemble des acteurs publics et privés du Canal de Bourgogne
⇨Bilan public annuel des actions de l'année n et présentation du plan d'action de l'année n+1

1 COMITE TECHNIQUE TRIMESTRIEL
Piloté par le Directeur du PETR Auxois Morvan, interlocuteur unique de la Région
Constitué à minima des référents techniques de chacune des collectivités signataires
⇨Suivi du contrat, animation-mise en œuvre et suivi des actions transversales, réajustement des actions, rapport d'activité

Le comité de pilotage est représenté par : le Grand Auxerrois, le PETR Auxois Morvan, la Communauté de communes du Tonnerrois, la Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche, Dijon Métropole, la Communauté de communes Plaine Dijonnaise, la Communauté de communes Rives de Saône, la Région Bourgogne Franche-Comté, Voies Navigables de France, le Comité régional du tourisme fluvial.

Le lien entre les instances est assuré par un animateur du contrat de canal, interlocuteur unique de la Région.

LE COMITE LOCAL
Piloté par un référent technique à l'échelle de chacune des collectivités signataires
⇨Réception, présentation et suivi des projets, participation à la réalisation des actions transversales, bilan

C. Les financements

Pour autant que les projets s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de valorisation des canaux et rivières navigables de Bourgogne – Franche-Comté, les projets restent à la discrétion des collectivités locales dans leur mise en œuvre.

La Région participera au financement des projets répondant aux priorités régionales dans les conditions prévues par le règlement d'intervention « valorisation touristique des voies navigables » en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention, dans la limite du budget annuel alloué, sous réserve de l'engagement des autres cofinanceurs. Ce règlement d'intervention prévoir une intervention de la Région jusqu'à hauteur de 40 % des dépenses éligibles, avec un plafond de 200 000 €.

Il est rappelé que la Région intervient en cofinancement des projets d'investissement uniquement.

Par ailleurs, la possibilité de mobiliser des financements européens sera également étudiée au cas par cas.

Les montants indiqués dans le plan d'actions joint restent estimatifs et devront faire l'objet de chiffrages plus fins, projet par projet, dans le cadre d'études préalables nécessaires à la définition et à l'approche financière des opérations.

Des projets autres que ceux mentionnés dans le plan d'actions pourront être considérés comme éligibles au titre du présent contrat de canal s'ils contribuent aux objectifs fixés. Ils feront l'objet d'un arbitrage lors des réunions du comité de pilotage semestriel.

A Pouilly-en-Auxois, le 6 septembre 2018

SIGNATAIRES

Pôle d'Equilibre Territorial et
Rural du Grand Auxerrois
Yves DELOT, vice-Président

Pôle d'Equilibre Territorial et
Rural du Pays de l'Auxois Morvan
Patrick MOLINOZ, Président

Communauté de communes
le Tonnerrois en Bourgogne
Anne JERUSALEM, Présidente

Communauté de communes
de Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche
Yves COURTOT, Président

Communauté de communes
de la Plaine Dijonnaise
Hubert SAUVAIN, Président

Communauté de communes
Rives de Saône
Jean-Luc SOLLER, Président

Dijon Métropole
François REBSAMEN, Président

Région Bourgogne-Franche-Comté
Marie-Guite DUFAY, Présidente

Voies Navigables de France
Bertrand SPECQ,
Directeur territorial Centre-Bourgogne

Annexes

- **Annexe 1 : le plan d'actions**
- **Annexe 2 : le schéma directeur des équipements**
- **Annexe 3 : contribution de Voies Navigables de France**

Annexe 1 Plan d'actions

Axe 1 - Canal de Bourgogne, une identité à créer, une histoire à raconter

	Objectif	Lieu	Projet	Maîtrise d'ouvrage	Budget prévisionnel	Calendrier Prévisionnel	Position Région
1	1 - Définir l'identité du Canal de Bourgogne	Linéaire	Elaboration d'un plan marketing Canal de Bourgogne	En cours de détermination	60 000,00 €	2019	En lien avec le CRT
2	3 - Valoriser le patrimoine bâti et le patrimoine naturel	Linéaire	Elaboration d'un schéma de développement des maisons éclusières	En cours de détermination	0,00 €	2019-2020	Eligible
3	3 - Valoriser le patrimoine bâti et le patrimoine naturel	Bellenot-sous-Pouilly	Réhabilitation de la maison éclusière (n° 7) de Bellenot-sous-Pouilly en gîte pour cyclotouristes	Commune de Bellenot-sous-Pouilly	250 000,00 €	2020	Eligible
4	3 - Valoriser le patrimoine bâti et le patrimoine naturel	Vandenesse-en-Auxois	Réhabilitation de la maison éclusière n°8 de Vandenesse-en-Auxois pour la création de services aux plaisancier et d'accueil tourisme	Vandenesse-en-Auxois	80 000,00 €	2021	Eligible
5	3 - Valoriser le patrimoine bâti et le patrimoine naturel	Gissey-sur-Ouche	Extension de l'abri restauration de l'écluse du Banet pour augmenter la capacité en rapport avec la demande	Porteur privé La 34S Ecluse du Banet	250 000,00 €	2020	Eligible
6	3 - Valoriser le patrimoine bâti et le patrimoine naturel	Venarey-Les Laumes	Acquisition ou gestion de la maison éclusière Y54 en vue de développer l'hébergement en gîte/les animations	Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine	250 000,00 €	2020-2021	Eligible
7	3 - Valoriser le patrimoine bâti et le patrimoine naturel	Saint-Victor-sur-Ouche	Ecluse de la Charme : travaux de sécurisation accueil du public	Communauté de communes Ouche et Montagne	15 000,00 €	2018	Eligible
8	3 - Valoriser le patrimoine bâti et le patrimoine naturel	Saint-Victor-sur-Ouche	Ecluse de la Charme : travaux d'aménagements intérieurs	Communauté de communes Ouche et Montagne	15 000,00 €	2019	Eligible
9	3 - Valoriser le patrimoine bâti et le patrimoine naturel	Grosbois-en-Montagne	Création de sentiers nature et d'un observatoire ornithologique Grosbois	Communauté de communes Ouche et Montagne/communes de Grosbois et d'Aubigny-lès-Sombernon	40 000,00 €	2018-2019	Eligible
10	3 - Valoriser le patrimoine bâti et le patrimoine naturel	Longvic/Brazey-en-Plaine	Création d'une piste cavalière reliant le centre équestre de Longvic (l'étrier de Bourgogne) au centre équestre de Brazey (Le Galopin) avec une connexion au centre équestre d'Izeure (La Varaude)	Communautés de communes de la Plaine Dijonnaise et Rives de Saône	à déterminer	2018-2022	Avis réservé : à voir en fonction du projet
				Total Axe 1 :	**960 000,00 €**		

Axe 2 - La mise en valeur touristique et citoyenne du Canal de Bourgogne

	Objectif	Lieu	Projet	Maîtrise d'ouvrage	Budget prévisionnel	Calendrier Prévisionnel	Position Région
1	1 - Définir la ligne graphique et visuelle ; donner à voir le canal de Bourgogne	Linéaire	Réalisation de plaquettes touristiques uniques	En cours de détermination	30 000,00 €	2021	Eligible
2	1 - Définir la ligne graphique et visuelle ; donner à voir le canal de Bourgogne	Linéaire	Réalisation et implantation de panneaux signalétiques (services/patrimoine)	En cours de détermination	100 000,00 €	2019	Eligible
3	2 - Mettre le numérique au service du Canal de Bourgogne	Linéaire	AMO Numérique (infrastructures et usages)	En cours de détermination	25 000,00 €	2018	Eligible
4	2 - Mettre le numérique au service du Canal de Bourgogne	Linéaire	Mise en œuvre des outils numériques de valorisation du Canal (site internet, application, couverture wifi…)	En cours de détermination	100 000,00 €	2020	Eligible
5	3 - Promouvoir le canal et participer à sa commercialisation à l'échelle locale	Montbard	Investissement liés à une éco labellisation d'envergure européenne du camping des Treilles	Commune de Montbard	50 000,00 €	2020	Eligible
7	3 - Promouvoir le canal et participer à sa commercialisation à l'échelle locale	Charmoy	Mise en place d'une signalétique pour la halte nautique et valorisation de l'environnement autour de l'écluse de la Gravière	Commune de Charmoy	3 000,00 €	2019-2020	Eligible

Total Axe 2 : 308 000,00 €

Axe 3 - Le schéma de coordination des équipements et services

	Objectif	Lieu	Projet	Maîtrise d'ouvrage	Budget prévisionnel	Calendrier Prévisionnel	Position Région
1	3 - homogénéiser les services et commerces proposés sur l'ensemble du linéaire	Linéaire	Mise en place d'un plan de collecte des déchets sur l'ensemble du linéaire	En cours de détermination	200 000,00 €	2019	Eligible
2	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Pouilly-en-Auxois	Agrandissement de la halte nautique de Pouilly-en-Auxois (1ère tranche : études)	Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche	150 000,00 €	2018	Eligible
3	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Pouilly-en-Auxois	Agrandissement la halte nautique de Pouilly-en-Auxois (2ème tranche : travaux)	Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche	200 000,00 €	2019	Eligible
4	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Pouilly-en-Auxois	Réhabilitation de la production photovoltaïque sur le toit de la capitainerie de Pouilly-en-Auxois	Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche	25 000,00 €	2018	Eligible
5	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Pouilly-en-Auxois	Réhabilitation de l'Institut du Canal	Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche	300 000,00 €	2020	Eligible
6	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Venarey-Les Laumes	Modernisation/valorisation touristique du port de Venarey-Les Laumes (Phase 1)	Commune de Venarey-Les Laumes	1 000 000,00 €	2018-2019	Eligible
7	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Venarey-Les Laumes	Modernisation/valorisation touristique du port de Venarey-Les Laumes (Phase 2)	Commune de Venarey-Les Laumes	500 000,00 €	2019-2020	Eligible
8	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Venarey-Les Laumes	Bouclage déplacement doux véloroute (port de Venarey-Les Laumes/Muséoparc Alésia)	Commune de Venarey-Les Laumes	250 000,00 €	2020-2021	Eligible
9	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Pont-et-Massène	Réaménagement de la plage du Lac de Pont (Offrir et valoriser une nouvelle image du site Ouvrir le site pour une meilleure visibilité Reconnecter le square René Lagneau, l'aire de jeux, la plage et le lac S'appuyer sur le topographie pour révéler l'existant et créer du lien)	Communauté de communes des Terres d'Auxois	375 520,00 €	2019-2020	Eligible
10	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Pont-et-Massène	Installation d'un bassin flottant sur le Lac de Pont	Communauté de communes des Terres d'Auxois	300 000,00 €	2018	Eligible
11	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Montbard	Développement de la halte fluviale : Rénovation des bureaux de la capitainerie Aménagement d'une aire de service pour camping car	Commune de Montbard	45 000,00 €	2022	Eligible
12	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Montbard	Création d'une liaison douce entre canal et rivière (Brenne) en contrebas du Musée et Parc Buffon Installation d'une passerelle enjambant la Brenne Aménagements bandes cyclables du pont du canal jusqu'à la passerelle Phase 1 : acquisition et installation passerelle	Commune de Montbard	50 000,00 €	2018	A voir en fonction du projet

13	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Montbard	Création d'une liaison douce entre canal et rivière (Brenne) en contrebas du Musée et Parc Buffon Installation d'une passerelle enjambant la Brenne Aménagements bandes cyclables du pont du canal jusqu'à la passerelle Phase 2 : Réalisation bandes cyclables	Commune de Montbard	30 000,00 €	2019	A voir en fonction du projet
14	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Montbard	Aménagement pistes et bandes cyclables de la véloroute au camping en passant par l'hyper centre de Montbard	Commune de Montbard	40 000,00 €	2021	A voir en fonction du projet
15	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Gissey-sur-Ouche	Création d'une halte nautique (services et sanitaires)	Communauté de communes Ouche et Montagne	21 000,00 €	2019	Eligible
16	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Fleurey-sur-Ouche	Création d'une halte nautique (services et sanitaires)	Communauté de communes Ouche et Montagne	21 000,00 €	2020	Eligible
17	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Grosbois-en-Montagne	Aménagement de la plage du réservoir de Grosbois-en-Montagne et construction d'un bâtiment d'accueil touristique	Communauté de communes Ouche et Montagne/communes de Grosbois et d'Aubigny-lès-Sombernon	650 000,00 €	2018-2021	Eligible
18	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Saint-Jean-de-Losne, Saint Usage, Brazey-en-Plaine, Aiserey, Longecourt-en-Plaine, Thorey-en-Plaine, Bretenière	Aménagement de haltes nautiques (aires de pique-nique, bornes à eau, borne de recharge électrique, sanitaires)	Communes concernées	50 000,00 €	2018-2022	Eligible
19	4 - Réaliser les projets d'aménagement	à déterminer	Faire une escale pour bateau de tourisme et/ou les péniches hôtel à mi-chemin avec Dijon	Communauté de communes de La Plaine Dijonnaise	100 000,00 €	2020	Eligible
20	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Saint-Jean-de-Losne	Conception et aménagement d'une capitainerie/office de tourisme/station d'avitaillement	Communauté de communes Rives de Saône	400 000,00 €	2020	Eligible
21	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Brienon-sur-Armançon	Aménagement du port (aménagement d'une rampe d'accès pénichettes sur le port)	Commune de Brienon-sur-Armançon	37 000,00 €	2018	Eligible
22	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Brienon-sur-Armançon	Aménagement du port (allongement du quai et construction d'un hangar à bateaux)	Commune de Brienon-sur-Armançon	100 000,00 €	2018-2019	Eligible
23	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Percey	Aménagement d'une aide de détente en bordure du Canal et de départ chemins de randonnée	Commune de Percey	18 000,00 €	2019	Eligible
24	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Saint-Florentin	Aménagement d'une boucle véloroute connectant le port de plaisance avec création/renforcement de 3 passerelles	Commune de Saint-Florentin	440 000,00 €	2019-2022	A voir en fonction du projet
25	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Saint-Florentin	Réaménagement/mise aux normes du camping municipal	Commune de Saint-Florentin	200 000,00 €	2019-2022	Eligible
26	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Bonnard	Aménagement d'une halte nautique au bord de l'Yonne et agencement de la plage à proximité	Commune de Bonnard	50 000,00 €	2019	Eligible
27	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Bonnard	Création d'une passerelle sur le Serein (piétons, cyclistes) en prolongement de la véloroute et en raccordement des chemins de halage	Commune de Bonnard	50 000,00 €	2020-2021	Eligible

28	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Cheny	Aménagement d'une aire de pique-nique sur l'Etang des Mardelles (au bord de l'Yonne)	Commune de Cheny	30 000,00 €	2020	Eligible
29	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Laroche-Saint-Cydroine	Aménagement de la base nautique (aire de pique-nique avec bancs en pierre)	Commune de Laroche-Saint-Cydroine	2 000,00 €	2018	Eligible
30	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Laroche-Saint-Cydroine	Création d'une liaison piétonne le long de l'Yonne entre le centre-bourg, depuis les quais de l'Yonne, et la base nautique. Raccordement aux itinéraires cyclables	Commune de Laroche-Saint-Cydroine	25 000,00 €	2018-2022	Eligible
31	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Migennes	Création d'une halte nautique au centre-bourg avec des pontons flottants modulaires	Commune de Migennes	6 000,00 €	2018	Eligible
32	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Migennes	Aménagement de l'espace public du port (dont étude conception architecte-paysagiste) et équipement d'infrastructures sanitaires (wc, douches)	Commune de Migennes	475 000,00 €	2019-2021	Eligible
33	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Migennes	Aménagement et équipement d'un port de plaisance sur le canal (rive côté sncf) avec pontons flottants, raccordement des eaux usées et électricité	Commune de Migennes	80 000,00 €	2021	Eligible
34	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Migennes/Saint-Jean-de-Losne	Aménagement de la porte d'entrée du Canal de Bourgogne : art, sculpture, végétalisation	Commune de Migennes Commune de Saint-Jean-de-Losne	130 000,00 €	2021	A voir en fonction du projet
35	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Migennes	Aménagement du chemin de halage vers Epineau-les-Voves comme voie verte mixte	Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	20 000,00 €	2018	Eligible
36	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Migennes	Aménagement du chemin de halage aux abords du Canal de Bourgogne côté sncf et création de liaisons douces pour la desserte des sites d'intérêt (ancien site de baignade, camping 3*, skatepark/glisse) et raccordement des voies vertes (Canal du Nivernais - Tour de Bourgogne)	Commune de Migennes	138 000,00 €	2018	Eligible
37	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Ancy-le-Franc	Aménagement du port	Commune d'Ancy-le-Franc	150 000,00 €	2018-2019	Eligible
38	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Vireaux	Parc éco-ludique/halte nautique	Partenariat public/privé	100 000,00 €	2019-2020	A voir en fonction du projet
39	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Vireaux	Parc éco-ludique/part collective	Partenariat public/privé	500 000,00 €	2019-2022	A voir en fonction du projet
40	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Chassignelles	Création d'une halle de repos/pique-nique/loisirs (plaisanciers, randonneurs, cyclotouristes) Aménagement extérieur de la halle	Commune de Chassignelles	60 000,00 €	2018	Eligible
41	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Chassignelles	Création d'une halle de repos/pique-nique/loisirs (plaisanciers, randonneurs, cyclotouristes) Aménagement intérieur de la halle	Commune de Chassignelles	60 000,00 €	2019	Eligible
42	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Flogny-la-Chapelle	Remise en conformité du quai	Commune de Flogny-la-Chapelle	43 000,00 €	2019	Eligible
43	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Flogny-la-Chapelle	Bâtiment sanitaires douches	Commune de Flogny-la-Chapelle	20 000,00 €	2019	Eligible

44	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Flogny-la-Chapelle	Borne eau	Commune de Flogny-la-Chapelle	5 000,00 €	2019	Eligible
45	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Argentenay	Projet "O Moulin" : Aménagement de l'espace d'accueil	Porteur privé	280 000,00 €	2019	A voir en fonction du projet
46	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Argentenay	Projet "O Moulin" : Aménagement du centre d'interprétation de l'eau	Porteur privé	150 000,00 €	2020	A voir en fonction du projet
47	4 - Réaliser les projets d'aménagement	Argentenay	Projet "O Moulin" : Aménagement de la maison de la nature	Porteur privé	40 000,00 €	2021	A voir en fonction du projet
48	5 - Animer et développer les activités sur et autour du Canal	Linéaire	Elaboration d'un schéma directeur des stations de vélos électriques	En cours de détermination	0,00 €	2018	Eligible
49	5 - Animer et développer les activités sur et autour du Canal	Pouilly-en-Auxois	Réfection de La Billebaude (moteurs électriques)	Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche	215 342,00 €	2018	Eligible
50	5 - Animer et développer les activités sur et autour du Canal	Vandenesse-en-Auxois	Création d'un abri pêche (à proximité des hébergements touristiques et accueils de groupes)	Commune de Vandenesse-en-Auxois	20 000,00 €	2019	Eligible
51	6 - Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique	Pont-et-Massène	Réaménagement du camping de Pont-et-Massène	Commune de Pont-et-Massène	250 000,00 €	2020	Eligible
52	6 - Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique	Pouilly-en-Auxois et Vandenesse-en-Auxois	Création de 2 aires d'accueil de camping cars végétalisées sur les ports de Pouilly-en-Auxois et de Vandenesse-en-Auxois	Communes de Pouilly-en-Auxois et de Vandenesse-en-Auxois	40 000,00 €	2019	Eligible
53	6 - Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique	Vandenesse-en-Auxois	Installation d'une borne de vidange des eaux usées pour camping cars	Commune de Vandenesse-en-Auxois	20 000,00 €	2019	Eligible
54	6 - Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique	Vandenesse-en-Auxois	Création d'accueils de groupes (construction de plusieurs hébergements)	Commune de Vandenesse-en-Auxois	220 000,00 €	2020	A voir en fonction du projet
55	6 - Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique	Montbard	Redéfinition et installation de signalisations touristiques et marchandes à travers la définition d'un système d'information local (SIL) : signalisation à destination des piétons et cyclistes, information Canal et véloroute	Commune de Montbard	32 690,00 €	2019	A voir en fonction du projet
56	6 - Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique	Buffon, Saint-Rémy, Montbard, Nogent-les-Montbard, Courcelles-les-Montbard, Benoisey	Doter le territoire de la Communauté de communes d'aires naturelles de camping car	Communes de la Communauté de communes du Montbardois	100 000,00 €	2022	Eligible
57	6 - Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique	Mâlain	Mise en tourisme du site de Médiolanum : aménagement du site, parcours, accueil	Communauté de communes Ouche et Montagne	287 000,00 €	2018-2021	A voir en fonction du projet
58	6 - Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique	Velars-sur-Ouche Fleurey-sur-Ouche Sainte-Marie-sur-Ouche Gissey-sur-Ouche Barbirey-sur-Ouche Saint-Victor-sur-Ouche	Création et aménagement d'aires de pique-nique au bord du canal	Communauté de communes Ouche et Montagne	7 200,00 €	2019	Eligible

59	6 - Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique	Sainte-Marie-sur-Ouche	Mise en accessibilité handicap local canoë-kayak	Communauté de communes Ouche et Montagne et association ASCKA	15 000,00 €	2018	Eligible
60	6 - Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique	Sites touristiques Vallée de l'Ouche	Mise en place d'une signalétique touristique	Communauté de communes Ouche et Montagne	22 000,00 €	2018	A voir en fonction du projet
61	6 - Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique	Saint-Jean-de-Losne, Saint Usage, Brazey-en-Plaine, Aiserey, Longecourt-en-Plaine, Thorey-en-Plaine, Bretenière	Aménagement de range-vélo (1 par écluse)	Communes concernées	20 000,00 €	2018-2020	Eligible
62	6 - Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique	Communautés de communes de la Plaine Dijonnaise et Rives de Saône	Aménagement de 2 postes fixes pour la pratique de la pêche et/ou pour les personnes à mobilité réduite	à déterminer	120 000,00 €	2020	Eligible
63	6 - Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique	Esnon	Aménagement d'une aire de camping car (3 places) sur le port	Commune d'Esnon	20 000,00 €	2019	Eligible
64	6 - Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique	Esnon	Aménagement d'un local sanitaire sur le port (point d'eau, WC)	Commune d'Esnon	50 000,00 €	2019-2020	Eligible
65	6 - Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique	Saint-Florentin	Acquisition d'une flotte de vélos électriques (30)	Communauté de communes Serein et Armance	38 000,00 €	2020-2021	Eligible
66	6 - Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique	Saint-Florentin	Maison des randonneurs	Commune de Saint-Florentin	350 000,00 €	2019-2022	Eligible
67	6 - Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique	Soumaintrain	Aménagement du lavoir en halte cyclo-touristique	Commune de Soumaintrain	1 500,00 €	2018	Eligible
68	6 - Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique	Bonnard	Aménagement d'une aire de camping car (à proximité de la halte nautique et du camping)	Commune de Bonnard	25 000,00 €	2019	Eligible
69	6 - Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique	Bonnard	Installation de mobiliers de fitness plein-air et parcours de santé à proximité de la halte nautique et du camping	Commune de Bonnard	15 000,00 €	2020	Eligible
70	6 - Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique	Migennes	Construction d'une maison de bois pour manifestations + point d'eau et WC Parc du Préblin	Commune de Migennes	100 000,00 €	2018	A voir en fonction du projet
71	6 - Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique	Migennes	Création d'un garage pour les vélos à assistance électrique	Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	6 000,00 €	2018	Eligible
72	6 - Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique	Flogny-la-Chapelle	Mise en place d'une halte camping car (5 emplacements)	Commune de Flogny-la-Chapelle	25 000,00 €	2019	Eligible
73	6 - Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique	Flogny-la-Chapelle	Raccordement aux eaux usées et électricité	Commune de Flogny-la-Chapelle	15 000,00 €	2019	Eligible

74	6 - Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique	Flogny-la-Chapelle	Aménagement de l'ancienne mairie en hébergement touristique	Commune de Flogny-la-Chapelle	630 000,00 €	2020-2021	A voir en fonction du projet
75	6 - Assurer le déploiement des services et de l'offre touristique	Argentenay	Projet "O Moulin" : Développement des prestations touristiques (bateaux, barques, pontons)	Porteur privé	100 000,00 €	2021	A voir en fonction du projet

Total Axe 3 :	**10 661 252,00 €**

Total Axes :	**11 929 252,00 €**

Annexe 2 : Schéma directeur des équipements 2018-2022 du Canal de Bourgogne

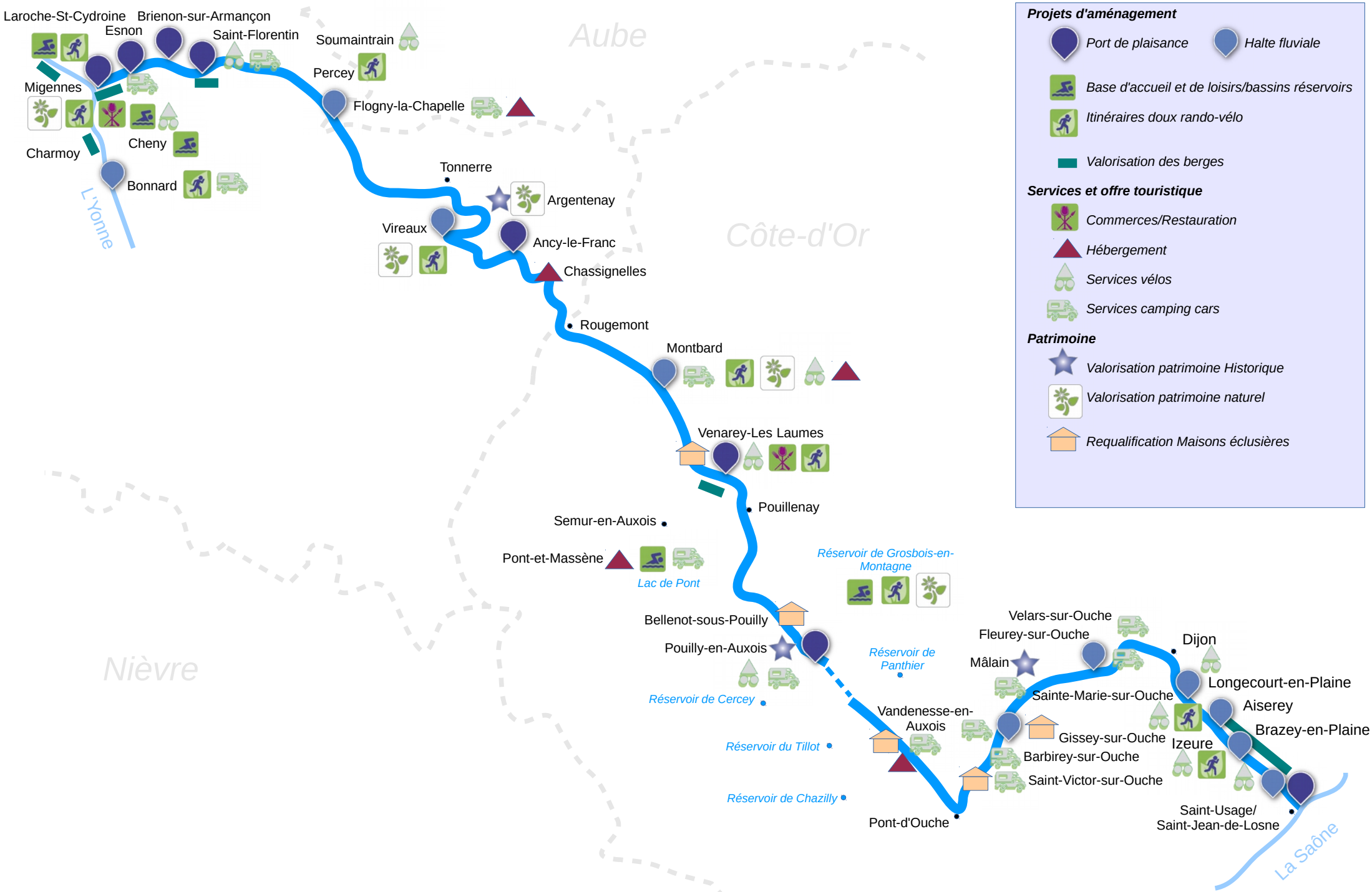

Annexe 3

CONTRAT DE CANAL DE BOURGOGNE

CONTRIBUTION DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

DIRECTION TERRITORIALE CENTRE BOURGOGNE

Le contrat de canal de Bourgogne, outil de développement pour les années 2018 - 2022, distingue pour cette voie d'eau du réseau de la direction territoriale Centre Bourgogne de Voies Navigables de France, un socle d'opérations majeures destinées à parfaire l'offre de services aux utilisateurs du tourisme fluvestre.

A ce titre, Voies Navigables de France, gestionnaire du canal de Bourgogne, est conscient de l'intérêt d'une telle mobilisation des acteurs publics et privés et souhaite contribuer à la réussite de cette initiative.

Ainsi, la mobilisation de ses services en faveur de ce contrat peut s'établir autour de trois grands axes :

- **Moderniser et sécuriser les berges et les ouvrages de la voie d'eau**. Il s'agit du « cœur de métier » de VNF. Il ne peut s'envisager de développement durable que sur une voie d'eau dont les ouvrages et la gestion hydraulique sont fiabilisés,

- **Participer directement ou indirectement aux opérations de développement**. Voies Navigables de France peut porter directement des opérations de valorisation de la voie d'eau en partenariat avec les acteurs du présent contrat (exemple : Écluses portes d'entrées / mobilisation des crédits de la convention pluriannuelle VNF – région Bourgogne). Par ailleurs, il est également possible pour VNF de soutenir ponctuellement d'autres opérations de développement qui s'intégreraient dans les objectifs de développement inscrits au sein de la stratégie de l'établissement (service aux usagers),

- **Faciliter la mobilisation du domaine public fluvial en faveur des opérations initiées dans le cadre du contrat de canal**. L'État a confié à Voies Navigables de France la gestion du domaine public fluvial (DPF) de cette voie d'eau. VNF apportera son expertise des dossiers afin de conseiller au mieux les porteurs de projets dans le cadre de la mobilisation du DPF.